

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2019-2020

Séance plénière du vendredi 25 octobre 2019

Compte rendu

Sommaire

	·	Pages	
FX	CUSÉS	3	
	DRE DU JOUR		
COMMUNICATIONS			
•	CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES	3	
•	QUESTIONS ÉCRITES	3	
•	RAPPORTS D'ACTIVITÉS	3	
•	ANNIVERSAIRES ROYAUX	3	

ÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT	
(Oratrice : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	3
DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT	
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. David Weytsman, M. Jamal Ikazban, Mme Stéphanie Koplowicz, Mde Radiguès, Mme Gladys Kazadi, M. Christophe De Beukelaer, M. Michaël Vossaert et Mme Delphine Chabbel	
QUESTIONS D'ACTUALITÉ	
UN ENFANT BELGE SUR QUATRE EN SURPOIDS	
de Mme Aurélie Czekalski	
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé	
et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé	
(Oratrices : Mme Aurélie Czekalski et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	24
LA VACCINATION CONTRE LA POLIOMYÉLITE	
de M. David Weytsman	
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé	
(Orateurs : M. David Weytsman et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	24
OURSUITE DE LA DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERN	IEMENT
(Orateurs : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban, Mme S Koplowicz, Mme Barbara de Radiguès et M. Michaël Vossaert)	•
CLÔTURE	30
NNEXES	
RÉUNIONS DES COMMISSIONS	31
COUR CONSTITUTIONNELLE	32

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h36.

M. Petya Obolensky et Mme Delphine Chabbert prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 18 septembre 2019 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Mme Victoria Austraet, Mme Isabelle Emmery, Mme Céline Fremault, M. Rachid Madrane et M. Temiz Sevket ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du vendredi 18 octobre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 25 octobre 2019.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Constitution des Assemblées

Mme la présidente.- La Chambre des Représentants m'a informée qu'elle s'était installée en sa séance du 8 octobre 2019.

Questions écrites

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Aurélie Czekalski à Mme Barbara Trachte et à M. Rudi Vervoort :
- M. Emin Ozkara à M. Rudi Vervoort ;
- Mme Dominique Dufourny à M. Alain Maron;
- Mme Stéphanie Koplowicz à M. Rudi Vervoort ;
- M. Marc Loewenstein à Mme Barbara Trachte.

Rapports d'activités

Mme la présidente.- Le rapport annuel 2018 du Fonds Houtman a été transmis au Parlement francophone bruxellois.

Ce document est disponible en ligne sur le site www.fondshoutman.be (rubrique « Actualités »).

Anniversaires royaux

Mme la présidente.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement, j'ai adressé mes félicitations à Leurs Altesses Royales le prince Laurent et la princesse Élisabeth à l'occasion de leur anniversaire.

Notifications

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications sera publiée en annexe du présent compte rendu.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT Article 81 du Règlement

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la déclaration de politique générale du Gouvernement.

La séance se déroulera de la façon suivante.

Dans quelques instants, Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, exposera la déclaration de politique générale du Gouvernement francophone bruxellois.

Dans la foulée, les députés inscrits dans la discussion prendront la parole et, dans ce cadre, je vous informe que les temps de parole ont été fixés par le Bureau élargi comme suit :

- groupes politiques reconnus et élus de liste cdH : 20 minutes (deux orateurs mandatés maximum) ;
- indépendant (Mme Austraet): 15 minutes;
- orateurs non mandatés : 5 minutes ;
- répliques : 5 minutes.

J'invite les présidents des groupes politiques à me faire connaître les noms des orateurs mandatés qui souhaitent s'inscrire dans la discussion et des autres orateurs non mandatés.

Une copie de cette déclaration vous a été envoyée par courriel ce jeudi 24 octobre.

À partir de 14h30, l'ordre du jour et l'heure appelleront, le cas échéant, les questions d'actualité.

À l'issue de ces éventuelles questions d'actualité, les députés développeront, à tour de rôle, leurs interventions, le Gouvernement francophone bruxellois répondra aux députés et ceux-ci auront la possibilité d'adresser leurs répliques.

La parole est maintenant à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, pour la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Mon discours ne vous surprendra guère, puisque je vous l'ai adressé hier par courrier électronique.

Permettez-moi néanmoins de l'inaugurer par une citation inédite de Tahar Ben Jelloun qui, je l'espère, vous réjouira : « Un jour, un vieux a le droit de se répéter. C'est un acquis et un privilège de l'âge ».

Puisque cette traditionnelle allocution au Parlement complète la déclaration de juillet et le contenu de l'accord du Gouvernement francophone bruxellois, qu'elle anticipe également le débat que nous organiserons dans quelques semaines à propos du budget et que, par ailleurs, je ne pense pas avoir atteint l'âge de me répéter, je vous

épargnerai les redondances et me limiterai à souligner quelques points qui nous paraissent mériter une attention spécifique concernant nos projets pour l'année prochaine.

On dit souvent que Bruxelles est le poumon économique de la Belgique. Mais, d'un autre côté, le chômage, bien qu'en baisse constante, y reste une réalité cruelle. Bruxelles est une Région riche de sa jeunesse et de son dynamisme, mais elle est aussi une Région où 40 % des enfants vivent en état de déprivation, ainsi que vient de le rappeler la récente étude de la Fondation Roi Baudouin. Concrètement, vous connaissez certainement les critères de la Fondation Roi Baudouin et vous savez donc que cela signifie que ces enfants ne vivent pas dans un logement bien chauffé, qu'ils ne participent pas à des excursions scolaires ou encore qu'ils n'ont pas la possibilité d'inviter des amis à la maison.

Bruxelles concentre de nombreuses universités et de hautes écoles attractives et de grande qualité, mais son enseignement reproduit les inégalités sociales.

Bruxelles, c'est la capitale de l'Europe ; ce sont 179 nationalités différentes. C'est un symbole de cosmopolitisme et de multiculturalité, mais c'est aussi bien trop de laissés-pour-compte, de discriminations et de sansabri.

Ces quelques constats le prouvent une fois encore : on ne peut pas construire une ville-région sans y développer les compétences communautaires, celles qui touchent les personnes au plus près de leur vie. Il n'y a pas de ville possible sans l'enseignement, la santé, la formation professionnelle, la petite enfance, l'aide aux personnes handicapées, la cohésion sociale, la culture, les affaires sociales ou le sport. Toutes ces compétences contribuent à l'émancipation et à l'épanouissement des habitantes et des habitants. Ces politiques permettent à chacune et à chacun d'être autonome, de se construire et de devenir libre. Ces politiques concernent chacune et chacun d'entre nous, des plus jeunes aux plus âgés.

Ces compétences permettent de créer une communauté, de lier les individus entre eux par la solidarité, le partage, les échanges. C'est précisément dans ce champ-là que se déploie l'activité de la Commission communautaire française. C'est le travail de ses représentants, son administration et ses associations. Donc, si l'économie est un poumon, les missions de la Commission communautaire française ne sont ni plus ni moins que le cœur de Bruxelles.

L'ambition du Collège est d'accomplir plus efficacement ses missions et de servir toujours mieux les bénéficiaires. C'est pourquoi nous nouerons plus de liens avec les autres entités. Derrière cette idée, il y a la volonté de renforcer les services, leur lisibilité et leur accessibilité, c'est-à-dire de faire correspondre au maximum les institutions bruxelloises à la réalité des Bruxelloises et des Bruxellois. Travaillons main dans la main avec la Région, la Commission communautaire commune, les Communautés et la Commission communautaire flamande.

Concrètement que ferons-nous l'an prochain ? Je vais vous l'expliquer en détail, politique par politique. Pour les politiques sociale et de la santé, le décloisonnement sera le maître-mot de cette législature. Je pense que vous l'aviez bien noté à l'occasion de la déclaration-programme du Gouvernement en juillet. Le Gouvernement entend mettre un terme à la lasagne institutionnelle qui caractérise ces matières. Elle est illisible, tant pour nos concitoyens

que pour le monde associatif, et elle manque de cohérence.

Il est donc essentiel de mettre en place une offre de services de soins et d'aide de première ligne pour toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois. Nous ambitionnons, dès lors, d'élaborer une politique social-santé intégrée et territorialisée, par commune, voire par quartier, qui croise tant les matières que les entités compétentes.

Ce décloisonnement devrait également nous permettre de mieux prendre en considération les déterminants sociaux de la santé, à savoir le niveau de revenu, l'éducation, l'emploi, la qualité de l'air et de l'eau, la qualité de la nourriture, le logement, les réseaux de soutien social ou encore l'accès aux soins de santé pour agir ensuite sur ceux-ci afin d'améliorer la santé et la vie quotidienne de toutes et tous.

Je rappelle que les personnes les plus précarisées vivent souvent dans des logements insalubres ou humides, dans des quartiers où la qualité de l'air est médiocre. Ce sont ces personnes qui sont les plus touchées par des problèmes respiratoires, d'asthme, d'obésité, etc.

Nous viserons donc l'articulation de ces politiques dans un seul plan social-santé bruxellois global, à l'aide de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, de nos administrations respectives et des associations de terrain.

Par ailleurs, ce plan ne sera pas imposé d'en haut puisque nous veillerons à impliquer autant que possible les citoyens dans des processus participatifs. Nous souhaitons ainsi procéder sur base des besoins concrets des personnes.

Dans le domaine de l'action sociale, nous prévoyons l'ouverture d'une dix-septième maison d'accueil (Les Petits Riens). Comme vous le savez, les missions des maisons d'accueil ont été renforcées dans plusieurs domaines tels que le logement accompagné, le soutien à la parentalité ou encore l'accompagnement des victimes de violences conjugales.

Le Collège renforcera également son soutien aux services de médiation de dettes agréés. Chacun sait que ces services jouent un rôle essentiel pour de nombreux Bruxellois et qu'ils sont particulièrement saturés. C'est pourquoi une augmentation du cadre agréé a été budgétisée, tant en ce qui concerne les assistants sociaux qu'en ce qui concerne les juristes.

« Vieillissement » ne peut plus rimer avec « isolement ». Le maintien à domicile doit aller de pair avec des mesures alternatives à la maison de repos qui permettent de lutter contre la solitude. Pour que les personnes âgées puissent bénéficier d'une vie à domicile dans de bonnes conditions, nous avons augmenté de 1 % le contingent d'heures des services d'aide à domicile. Ce contingent d'heures n'avait plus été augmenté depuis plusieurs années.

Nous financerons également une nouvelle campagne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, y compris la maltraitance à domicile. Une campagne à l'intention du grand public, avec des spots radio, sera diffusée dans le courant de l'année.

Pour les centres de planning familial, un renforcement est prévu selon des modalités encore à définir. La plupart des centres de planning familial sont en effet agréés pour de petites équipes, avec des temps partiels minimaux. Des extensions de cadre sont régulièrement introduites. Le budget supplémentaire permettra celles-ci en 2020.

Le soutien aux animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) se poursuivra sur les aspects tant qualitatif que quantitatif. La généralisation doit se réaliser avec l'ensemble des partenaires actifs dans ce secteur. J'en profite d'ailleurs pour saluer les déclarations de la ministre de l'Enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui visent à l'extension de l'EVRAS dès les études primaires. Nous soutiendrons cet objectif qui va clairement dans le sens que nous souhaitons.

Concernant l'alimentation, les plus démunis ne seront pas oubliés, puisque la question de la poursuite du programme européen d'aide alimentaire continue d'être suivie de près afin que tous les Bruxellois qui en bénéficient ne subissent pas de plein fouet les effets de la crise. De même, nous maintenons l'agrément du réseau Concertation aide alimentaire qui rassemble et organise tous les organismes de distribution alimentaire.

Toujours sur le volet social, mais également sur le volet de la santé, le Collège favorisera le soutien aux initiatives existantes et soutiendra la mise sur pied de nouveaux projets pilotes issus des associations.

Divers domaines seront visés dans ces initiatives : des projets intergénérationnels, des projets innovants en matière de maintien à domicile des personnes âgées, des projets de soutien à la parentalité ou encore des projets visant à l'amélioration du bien-être de la population.

Un accent sera également mis sur les projets visant une articulation étroite entre les dimensions sociale et de santé. L'innovation ne doit pas être cantonnée au domaine de l'économie ou de la recherche scientifique. Il existe, comme vous le savez, une grande créativité des acteurs du secteur social et nous voulons soutenir ces projets innovants et originaux qui apportent un regard neuf et parfois décalé sur ces problématiques.

Vingt-deux services de santé mentale sont agréés et subventionnés par la Commission communautaire française. Plusieurs demandes d'extension d'agrément sont en cours pour les équipes de ces services dédiées aux enfants et adolescents. Elles s'inscrivent dans l'objectif de renforcer les politiques de prévention, diagnostic et intervention précoce auprès des publics jeunes figurant dans notre accord de Gouvernement. C'est pourquoi un budget supplémentaire conséquent est prévu pour ces agréments.

De la même manière, un budget supplémentaire est prévu pour l'agrément des maisons médicales. C'est également le cas pour les services actifs en matière de toxicomanie, pour le renforcement de l'équipe mobile de l'asbl Dépannage d'urgence de nuit et échanges (DUNE) et pour le renforcement du Réseau hépatite C.

En promotion de la santé, la Commission communautaire française s'est dotée d'un Plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022. Ce premier plan stratégique est en cours, et le Gouvernement veillera à son amélioration continue ainsi qu'à celle du dispositif de promotion de la santé. Le plan de promotion de la santé et le plan bruxellois de la santé seront articulés de façon à permettre la définition d'une politique intégrée et régionale de santé à la Commission communautaire française. Des moyens ont été dégagés à cette fin. Comme je le disais, l'objectif sera de parvenir à un seul plan social-santé bruxellois pour plus de cohérence et pour s'attaquer aux déterminants sociaux et environnementaux de la santé.

En ce qui concerne l'ambulatoire, les enjeux reposent sur une réforme en profondeur du décret. Le travail a été initié mais devra se poursuivre et se concrétiser en 2020, en collaboration non seulement avec le secteur, mais aussi avec le service de la santé et le service inspection du Service public francophone bruxellois (SPFB). Dans l'intervalle, les modifications apportées au décret pour ce qui concerne les soins palliatifs seront accompagnées par un nouvel arrêté d'application pour ce secteur afin que, désormais, pratiques professionnelles et cadre réglementaire soient en phase avec la réalité de terrain.

J'entends également mener une politique articulée avec la Région, la Commission communautaire commune et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, en matière d'égalité de genre. En effet, l'égalité de genre doit traverser toutes les politiques de la Commission communautaire française et de la Région. Je pense, à ce titre, à la budgétisation liée au genre (gender budgeting) et à l'approche intégrée de la dimension de genre (gender mainstreaming), deux outils sous-utilisés actuellement dans nos politiques alors qu'ils ont fait leurs preuves dans de nombreux pays, comme en Suède, en permettant de corriger les biais de genre. Ils devront être appliqués à toutes les politiques, aux cahiers des charges des marchés publics, aux appels à projets, aux subsides aux associations, au niveau des recherches et des études à mener, etc. Les biais de genre sont en effet plus nombreux qu'on ne le pense et surtout, ils sont souvent invisibles à la première analyse.

En matière d'égalité des chances. l'Administration de la Commission communautaire française, notamment avec l'aide d'UNIA, mettra en œuvre un plan diversité en son sein. Je veillerai également, et j'y suis particulièrement attachée, à la mise en œuvre du plan interfrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce plan sera exécuté en concertation avec les autres entités fédérées. Il visera notamment à mesurer les phénomènes, en récoltant les données liées à ces violences auprès des différents intervenants concernés (police, justice, psycho-médicosocial, etc.) et en publiant leurs analyses statistiques. Il l'information faudra également améliorer l'accompagnement des victimes de violences sexuelles ou harcèlement, notamment en développant, en concertation avec l'État fédéral, des initiatives similaires au centre 320 rue Haute.

Au niveau de l'enseignement, la pauvreté infantile à Bruxelles vient à nouveau de nous être rappelée. L'objectif de gratuité de l'enseignement sera donc maintenu. La création de deux nouvelles écoles sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) est, bien sûr, l'un des projets phares de la législature. Il s'agit de la création d'un nouveau degré d'observation autonome (DOA) et d'une nouvelle école secondaire d'enseignement général à pédagogie active, dont l'ouverture est prévue pour septembre 2021.

Le nouveau complexe qui, à terme, permettra d'accueillir 1.200 élèves, comprendra également un hall omnisports, des serres pédagogiques, un réfectoire, des potagers et un kiosque. Un autre projet important est l'extension de l'Institut Herlin, qui permettra d'ouvrir 150 nouvelles places dans l'enseignement spécialisé pour la rentrée 2022. Il est d'ores et déjà prévu d'y intégrer des groupes pour enfants souffrant de troubles autistiques. La Commission communautaire française, en tant que pouvoir organisateur, entend donc bien prendre sa part dans l'effort collectif des pouvoirs publics, pour répondre au boom démographique et à la nécessaire transition vers un développement plus durable.

Le campus du CERIA est le troisième campus étudiant sur le territoire de la Région, après ceux de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et de la Vrije Universiteit Brussel (VUB). Le Gouvernement entend en faire un campus exemplaire. Sur un site de 12 hectares, accueillant près de 5.000 étudiants, il constitue un laboratoire formidable d'expérimentations pour d'autres façons de produire de l'énergie, de se déplacer, ou pour éduquer à l'agriculture urbaine. Les ressources scientifiques et pédagogiques qui y existent déjà permettent de nourrir de grandes ambitions dans cette direction. La vision du campus pour 2025 sera d'un campus résilient, où l'on consomme principalement une alimentation en circuit court et qui produit déjà aujourd'hui une partie importante de son énergie. La transition écologique est un objectif, une nécessité, mais aussi une expérience qui se vit et qui s'apprend sur le campus du CERIA.

Au niveau du transport scolaire, la situation reste très complexe. Le Gouvernement entend repenser complètement la stratégie pour tenir compte de l'évolution démographique et, bien sûr, diminuer le temps passé par les enfants dans leurs déplacements.

Un audit prospectif sera lancé prochainement. Il prévoit une approche plus globale, multifactorielle, qui prenne en compte la problématique dans toute sa complexité : le nombre et la durée des trajets, mais aussi l'offre d'enseignement, les modes de déplacement alternatifs, la problématique de la mobilité, etc. Le point d'attention central reste, bien entendu, d'abord et avant tout, le bien-être des enfants. Le Gouvernement entend également poursuivre la revalorisation du statut des accompagnateurs et le développement de leur formation afin de leur offrir de meilleures perspectives de carrière.

Au niveau des crèches, le Gouvernement poursuivra la politique de rénovation des infrastructures et de création de nouvelles places dans le cadre du plan crèches régional et des différents volets du Plan Cigogne 3, mené conjointement avec la Région et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). À nouveau, nous savons à quel point les 1.000 premiers jours de la vie sont déterminants et sommes donc conscients de la nécessité de créer des places d'accueil de la petite enfance, au regard de ce terrible taux de déprivation infantile qui vient de nous être Le Plan crèches de la Commission communautaire française s'intégrera dans la stratégie régionale visant à développer l'offre d'accueil pour la petite enfance, prioritairement en faveur des publics les plus fragiles, dans les communes et même les quartiers où les taux de couverture sont les plus faibles.

Au niveau de la formation professionnelle, Bruxelles se caractérise par une main-d'œuvre fragile et peu diplômée et un taux de chômage très élevé, alors que certaines fonctions sont en pénurie. Afin d'augmenter le taux d'emploi des Bruxellois, il est nécessaire de continuer à déployer une politique de qualification ambitieuse pour les chercheurs d'emploi et les travailleurs, en lien avec les besoins du marché du travail et son évolution.

Il faut donc renforcer les politiques croisées emploi-formation-enseignement. Cela passera notamment par l'adoption d'un nouvel accord de coopération, pour articuler au mieux emploi et formation. Il s'attachera à pérenniser et mobiliser les moyens octroyés à la formation professionnelle. Cela permettra aux Gouvernements de définir et de soutenir une offre souple, de la réorienter vers les actions de formation les plus efficientes et de la développer en fonction des besoins et des futures alliances emploi-environnement.

Encore une fois, la transition tant écologique que sociale représente une réelle opportunité de créer de l'emploi durable et non délocalisable à Bruxelles.

Pour atteindre cet objectif, le pilotage de l'offre de formation existante doit être amélioré et réorienté en articulant les instruments de pilotage existants : view.brussels, le service régional compétent en matière de formation professionnelle et l'Instance bassin enseignement qualifiant-formation-emploi (IB EFE).

En ce qui concerne la politique d'aide aux handicapés, les plans relatifs aux infrastructures engagés et les agréments octroyés seront honorés. Le développement de la capacité d'accueil et de l'offre de services reste ensuite la visée principale. La problématique du spectre autistique, dont nous avons parlé il y a deux semaines et dont la prévalence augmente, sera prise en compte à part entière, tant sur le plan de l'évaluation des besoins que sur celui de l'offre de services. Le Gouvernement souhaite la mise en œuvre de la résolution du Parlement francophone d'avril 2019 « pour une prise en charge adaptée des personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme et un soutien renforcé de leurs proches ». Il soutiendra, auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne, la révision du plan transversal autisme à la lumière des revendications des familles et des associations de terrain. La problématique scolaire sera un axe de travail privilégié, pour tous les handicaps d'ailleurs, en particulier dans le cadre d'une meilleure inclusion scolaire et extrascolaire.

Autre priorité : la grande dépendance. Les arrêtés d'exécution du décret inclusion seront adoptés, et la révision des normes d'encadrement sera examinée pour mieux tenir compte de la réalité. Enfin, le Gouvernement développera le « handistreaming » dans toutes les politiques. Pour cela, nous avons besoin aussi de l'expérience et de la compétence des professionnels comme des acteurs de la société civile, nos plus précieux alliés. Nous voulons entretenir un lien fort avec toutes les associations du secteur de l'aide aux personnes handicapées pour construire des politiques en lien constant avec le terrain.

En matière de cohésion sociale, vous le savez, il s'agit de la renforcer dans les quartiers les plus fragilisés de la Région de Bruxelles-Capitale, en proposant à chaque Bruxelloise et Bruxellois les mêmes possibilités de participer activement et dignement à la société, d'y être reconnu comme citoyen actif et de s'y sentir intégré et valorisé.

Ce programme consacre à la fois des dépenses relatives à la mise en œuvre du décret de cohésion sociale et des dépenses relatives à des initiatives en matière de cohésion sociale, ainsi que des dépenses relatives à l'appel à projets du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI).

L'entrée en vigueur du nouveau décret et de l'arrêté d'application n'interviendra pas avant 2021. La mise en œuvre du nouveau décret visera à sortir des carcans d'une répartition budgétaire entre communes pour se baser sur une approche par quartier et/ou sur une échelle régionale, et par projet, misant sur le sentiment d'appartenance et les mécanismes de solidarité au sein d'un territoire. Les mécanismes de sélection des projets reposeront sur des critères explicites et des procédures transparentes, impliquant les concertations locales, les communes et l'administration de la cohésion sociale de la Commission communautaire française.

Pour 2020, l'appel à projets FIPI a été lancé dans la continuité des appels précédents. Par ailleurs, le soutien aux projets qui ne rentrent pas dans le cadre du décret relatif à la cohésion sociale (projets d'initiatives) sera maintenu.

En culture, le Gouvernement portera une grande attention à l'accès à la culture des jeunes et plus largement des publics les plus éloignés de la culture, comme les détenus, les bénéficiaires des CPAS, les locataires des sociétés immobilières de service public (SISP), les seniors vivant en maison de repos, etc. Parce que la culture est une fenêtre ouverte dans un espace parfois trop étroit, elle est une respiration qui fait vivre et une inspiration qui fait grandir.

Deux focus particuliers seront portés par notre Gouvernement en ce sens. Il s'agira d'abord d'amplifier le soutien qui permet une meilleure inclusion des personnes handicapées à la culture, tant pour pouvoir accéder à l'offre existante que pour pouvoir s'inscrire dans une démarche de création.

La Commission communautaire française veillera aussi à l'inclusion de tous les publics en tenant compte de la diversité culturelle. Nous devons permettre un dialogue interculturel réel en encourageant les projets qui le mettent en œuvre et en accordant un prix ou un label particulier à des projets porteurs d'engagements concrets en la matière.

La Commission communautaire française continuera de soutenir des projets théâtraux qui ont un impact sociétal. Un projet de règlement sera mis sur pied par le Gouvernement et transmis au Parlement pour débat en 2020. La Commission communautaire française a signé des conventions avec différents opérateurs structurants. Le Gouvernement poursuivra cette politique dans les objectifs de simplification administrative au bénéfice des opérateurs, de stabilisation des structures pour sortir de la logique de l'aide ponctuelle, et de clarification des missions confiées par la Commission communautaire française.

La Commission communautaire française participera, avec les autres entités concernées, au développement de deux projets pour le secteur culturel à rayonnement plus large, également portés par la Région. Il s'agit de la formalisation de la candidature de Bruxelles au titre de Capitale européenne de la culture en 2030 et de la mise sur pied d'un « office culture » ou guichet pour les artistes.

La Commission communautaire française maintient son soutien au média public francophone bruxellois qu'est BX1 et souhaite pleinement la mise en œuvre du contrat de gestion portant une attention à la diversification de l'outil. L'enjeu de la législature sera également l'intégration de BX1 dans le projet Mediapark, puisque le déménagement de notre média régional devrait se faire d'ici deux à trois ans dans les étages supérieurs du bâtiment Frame.

S'agissant du sport, le niveau de pratique est encore trop faible en Région bruxelloise. Le Gouvernement francophone bruxellois entend, dès lors, développer le sport pour tous dans la Région, une Région où l'offre d'activités sportives encadrées est suffisante et accessible à tous ses habitants et toutes ses habitantes.

J'en reviens ici à la question du genre. Elle exige, bien entendu, une attention particulière, car elle implique des enjeux spécifiques en matière de politique sportive. En effet, le sport est un secteur où les inégalités de genre se reflètent grandement dans l'accès à la pratique. Il est donc essentiel d'encourager le sport au féminin et la mixité dans le sport. Par le subventionnement de divers projets, nous veillerons à ce que les femmes, dans toute leur diversité,

puissent mieux bénéficier de l'offre présente sur le territoire de la Région.

En ce qui concerne le secteur non marchand, depuis le début de cette législature, nous poursuivons la mise en œuvre de l'accord du non-marchand intersectoriel 2018-2019. Ce nouveau Gouvernement honorera les engagements pris envers les travailleurs et les associations. Des évaluations seront rapidement menées pour garantir l'octroi des avantages promis, tout autant que l'équilibre budgétaire.

Le Gouvernement visera à continuer à travailler dans la confiance, la transparence et le respect de chacun des partenaires. L'accord de Gouvernement prévoit d'affirmer et d'encourager soutien secteur au développement par une coordination renforcée entre les administrations régionales, simplification la l'harmonisation administrative. Elle s'inscrira dans un nouveau cadre réglementaire transversal de financement. On favorisera également le regroupement d'associations en vue d'augmenter les synergies dans la mise en œuvre des politiques menées en Région de Bruxelles-Capitale.

En matière de fonction publique, nous prévoyons également un dialogue constant avec l'administration et ses instances syndicales pour que l'accord sectoriel 2016-2019, dont la plupart des mesures sont mises en œuvre, soit entièrement réalisé. Nous veillerons à ce que le système des mandats, les plans de gestion et le plan stratégique du conseil de direction soient en adéquation avec la déclaration gouvernementale. En effet, cela nous permet de garder en tout temps une vision cohérente et concertée des stratégies de mise en œuvre des objectifs du Gouvernement.

Nous avons l'ambition de développer et de soutenir les collaborations avec les autres entités administratives. Cet objectif essentiel passera notamment par la réforme du statut. Je veux rappeler ici l'engagement du Gouvernement envers l'emploi statutaire et la validation des compétences. À cet égard, un accord de coopération avec talent.brussels sera mis en œuvre. Cette démarche impliquera notre engagement au niveau politique, par lequel la question de la mobilité intrarégionale sera, bien évidemment, abordée. De même, l'administration doit faire figure de zone « zéro harcèlement » et constituer un espace positif de développement personnel et de respect de la diversité.

L'évolution informatique vers une intégration complète des systèmes visera à relever l'ensemble des défis et obligations quant à la simplification, la numérisation et l'accessibilité des services rendus par notre administration. Nous avons d'ailleurs déjà eu plusieurs échanges à ce sujet au travers de questions parlementaires.

Au niveau des relations internationales, un état des lieux et une évaluation de ce qui a été fait et des projets en cours seront réalisés pour améliorer la présence de notre institution sur la scène internationale et valoriser l'image de Bruxelles. Il conviendra également d'intensifier la mise en œuvre de projets de coopération par le biais de missions exploratoires.

L'amélioration de l'image de Bruxelles sur la scène internationale passe également par une amélioration de la visibilité des Bruxellois au sein de Wallonie-Bruxelles International. Il conviendra également de renforcer notre visibilité au sein de la délégation Wallonie-Bruxelles à Paris.

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, chers collègues, j'en arrive à la conclusion de

mon intervention, après avoir fait un tour des différents départements de la Commission communautaire française. Il s'agit, bien sûr, d'un exercice un peu long, mais aussi un peu frustrant, parce qu'il m'a fallu résumer en quelques minutes tous les projets que nous portons ou allons porter, alors que chacun d'entre eux mériterait qu'on y consacre de nombreuses heures.

Je ne doute pas que vous aurez tous l'occasion de poser vos questions et d'exposer vos projets au travers des questions parlementaires. Je suis d'ailleurs certaine que vous aurez à cœur de les détailler en commission ou en séance plénière dans le courant des semaines qui viennent.

À propos de cœur, j'aimerais clore mon intervention en reprenant la métaphore de mon introduction. Les politiques de la Commission communautaire française sont en effet le cœur de Bruxelles. Aujourd'hui, j'ai, en quelque sorte, tenté de procéder au check-up annuel de ce cœur, et je vous ai présenté le programme de maintien en forme que nous allons lui appliquer, parce que nous voulons un cœur qui fonctionne pleinement, qui soit capable d'irriguer convenablement notre communauté bruxelloise, qui batte pour ses usagers et ses bénéficiaires et qui lutte contre la pauvreté et l'isolement. Nous avons besoin d'un cœur vaillant pour lequel rien n'est impossible.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente.- J'ouvre la discussion de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Comme vous l'aurez probablement compris à l'occasion de la réplique, la semaine passée, de notre cheffe de groupe au Parlement, dans le cadre de la déclaration de politique régionale (DPR), mon groupe politique n'entend pas s'inscrire dans une logique d'opposition stérile. Nous ne cèderons pas non plus à la facilité des postures politiciennes.

Je commencerai par souligner le fait que vous nous aviez annoncé que votre discours serait relativement succinct. Sur ce point, je dois bien reconnaître que vous avez tenu votre engagement. Vous laissez d'ailleurs entendre, en introduction, que ce type d'exercice, qui complète celui réalisé en juillet 2019 et qui anticipe le débat budgétaire que nous mènerons prochainement est, en définitive, un peu vain.

J'entends pointer l'aspect relativement absurde de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui : en tant que représentants démocratiques des francophones de Bruxelles, nous sommes réunis pour réagir à une sorte d'exercice de style dont la vacuité est soulignée par la ministre-présidente elle-même.

Cela étant, les défis en matière de santé, d'enseignement, de formation professionnelle, de petite enfance, de cohésion sociale, d'aide aux personnes handicapées - et j'en passe - sont nombreux. Nous avons d'ailleurs l'occasion de rencontrer le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) ce matin. Ces défis sont évidemment primordiaux pour la qualité de vie des Bruxellois et des Bruxelloises. Il convient d'y apporter une réponse adéquate.

À cet égard, vous avez cité, à juste titre, les chiffres révélés récemment par la Fondation Roi Baudouin (FRB),

qui témoignent à nouveau de la situation sociale alarmante dans laquelle se trouve un nombre sans cesse croissant d'habitants dans notre Région.

Dans le sillage logique de votre déclaration-programme de juillet dernier, le fil conducteur de votre discours se situe résolument sur le plan du décloisonnement des institutions.

Le plus grand défi de votre législature est probablement de partir des besoins réels des Bruxellois francophones afin de coordonner intelligemment les actions sur le terrain, en synergie avec les différentes entités francophones. D'autres avant vous s'y sont essayés, malheureusement sans succès.

Votre ambition est bien de prévoir des transferts de compétences qui viseront les matières liées aux personnes en situation de handicap vers la Commission communautaire commune, l'aide à l'emploi en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap vers la Région, et le parcours d'intégration des primo-arrivants vers la Commission communautaire commune.

Au risque de me répéter, il me semble que cette volonté affichée de rationaliser les compétences, probablement légitime d'un point de vue pragmatique, est de nature à sérieusement poser la question de la viabilité et de l'utilité de notre institution à moyen et plus long termes.

En filigrane du vocabulaire utilisé, qui cache assez mal votre désarroi face au devenir de notre institution, nous comprenons qu'il y a réellement de quoi craindre pour sa survie, ou à tout le moins de s'interroger sur celle-ci.

Au vu des discours de différents représentants de votre majorité ces derniers mois et ces dernières années, tous partis confondus, hormis DéFl qui témoigne encore d'une « Cocofphilie » un peu en décalage, il apparaît assez nettement que la Commission communautaire française semble vouée à une progressive évaporation.

Je garde singulièrement à l'esprit, Madame la ministre-présidente, les déclarations tenues par nombre de représentants de votre formation politique. J'ai déjà mentionné les propos tenus à de multiples reprises par votre ancien chef de groupe, désormais membre du Collège et chargé de compétences importantes, qui qualifiait notre institution de « bidule inutile ».

J'aurais également pu citer l'ancienne coprésidente de votre parti, Zakia Khattabi, qui souhaitait voir émerger, le plus rapidement possible, un projet alternatif débarrassé de l'antagonisme entre Francophones et Flamands. Souhaitant assumer le fait régional à Bruxelles, celle-ci considérait qu'en revoyant le schéma institutionnel de départ, une logique s'ensuivrait, selon laquelle il n'y aurait plus besoin de Commission communautaire française, de Commission communautaire flamande, ni de Commission communautaire commune.

Je pourrais mentionner pléthore d'autres déclarations des membres de votre majorité qui allaient dans le même sens. Comme vous, je tenterai de limiter l'étendue de mon intervention pour en venir à l'essentiel.

À ces différents discours et à la volonté affichée par votre majorité de rationaliser et de décloisonner nos institutions, il y a lieu d'ajouter que le caractère francophone de notre institution est, plus que jamais, absent de votre discours. Même en ce qui concerne la culture, aucune mesure visant à promouvoir la langue française ou à mettre en avant le caractère francophone de notre Région n'est d'ailleurs mentionné. Les astres semblent bien alignés pour déboucher sur une évaporation de l'institution qui nous réunit, toutes et tous, dans cet hémicycle. Mais ce

nouveau Collège avance masqué, se contentant de déclarations larvées qui ne permettent pas aux parlementaires que nous sommes d'entrevoir la réelle vision de votre majorité.

Je souhaiterais donc, Madame la ministre-présidente, que vous n'éludiez plus cette question comme vous l'avez fait en juillet dernier et que vous jouiez cartes sur table avec les Bruxellois. Quel avenir peut-on encore entrevoir pour notre institution? Quelle réelle plus-value la Commission communautaire française peut-elle encore apporter? Au-delà de votre projet de rationalisation dont les contours demeurent flous à maints égards, le Gouvernement francophone bruxellois est désormais en mesure de nous annoncer la couleur sur son projet pour le futur des francophones de cette ville cosmopolite et composite.

Par ailleurs, nous notons que vous affichez résolument votre désir de nouer plus de liens avec les autres entités fédérées. Nous pourrions, a priori, nous réjouir de cette volonté, du moins si elle s'accompagnait d'une clarification de bon sens sur le sort que vous réservez au « délégué aux solidarités Bruxelles-Wallonie ». Je constate, à cet égard, qu'aucune mention relative au contenu et au contour exact de cette fonction ne nous est fournie ici. Mais peut-être aurez-vous désormais reçu la fameuse lettre de mission que le principal intéressé devait vous faire parvenir.

J'en viens aux différentes politiques qui seront menées dans les prochains mois.

Je commencerai par la grande absente de votre discours, à savoir la politique relative au fameux parcours d'accueil pour les primo-arrivants. Cette situation peut sans doute s'expliquer par l'approche sensiblement nouvelle choisie par votre majorité, à savoir un basculement des bureaux d'accueil qui dépendent de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune.

La Commission communautaire commune devra ainsi développer son propre parcours d'accueil et devrait pouvoir, à terme, concéder les futurs agréments pour les bureaux d'accueil. En ce sens, les deux accords de majorité sont donc cohérents.

Je me contenterai donc de pointer l'échec complet de la mise en œuvre de cette politique sous la législature précédente. Outre le fait que seuls deux bureaux d'accueil aient pu ouvrir en lieu et place des six annoncés, nous avons appris, la semaine passée, que le caractère obligatoire de ce parcours, qui devait entrer en vigueur en 2020, serait reporté *sine die*. L'échéance initialement prévue s'est en effet révélée totalement irréaliste, eu égard à la préparation largement insuffisante de ce dossier.

Si le blocage actuel est - il faut le reconnaître - largement imputable à la complexité institutionnelle et politique particulièrement stérilisante en la matière, cette situation aurait probablement été réglée depuis un certain temps si l'on avait décidé de l'instauration de ce mécanisme il y a plus d'une décennie.

Or, malgré les nombreux appels de mon groupe politique à avancer en ce sens depuis plus de quinze ans, force est de constater que ce défi de l'intégration des primo-arrivants a durement pâti de l'hostilité, puis de l'apathie des trois derniers Gouvernements. Si l'ensemble des formations politiques bruxelloises se sont finalement rendues à l'évidence, en prenant en compte l'impérieuse nécessité de voir se développer un parcours d'accueil en faveur des primo-arrivants, cette prise de conscience est survenue bien trop tard. Notre institution a failli sur ce point essentiel de la cohésion sociale à Bruxelles.

Concernant votre politique d'enseignement, je prends note de la continuité des projets lancés sous la législature précédente, dont la création de deux nouvelles écoles sur le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA), avec une ouverture prévue en 2021. Vous souhaitez, par ailleurs, faire du CERIA un campus exemplaire en termes de sources de production énergétique alternatives ou d'éducation à l'agriculture urbaine, ce qui s'inscrit à juste titre dans votre volonté d'accélérer la transition écologique de notre Région. Je note cependant que le fameux plan directeur lancé par votre prédécesseure n'est plus cité.

Votre nouveau projet de campus résilient s'intègre-t-il dans le plan directeur qui avait commencé à voir le jour, ou celui-ci est-il oublié ?

L'abrogation de l'interdiction du port de signes convictionnels par les étudiants dans l'enseignement supérieur reste un point au travers duquel se manifeste la conception différente que nous avons de la neutralité. Pour le groupe MR, l'application stricte du principe de neutralité implique l'interdiction du port de tout signe ostentatoire d'appartenance à une religion dans l'ensemble des institutions d'enseignement public.

Je ne m'attarderai pas sur la question du transport scolaire, qui a récemment fait l'objet d'un débat. Je relèverai simplement que les mêmes constats réapparaissent de législature en législature, sans qu'une solution innovante et concluante n'ait pu être dégagée jusqu'à présent.

Concernant la formation professionnelle, l'éternelle question du renforcement des politiques croisées emploiformation-enseignement est plus que jamais d'actualité et nous serons évidemment attentifs à l'adoption du nouvel accord de coopération, qui devrait permettre de mieux articuler emploi et formation.

J'ai déjà eu l'occasion de relayer l'interrogation de ma formation politique à l'égard du nouveau revenu de formation, qui compléterait l'allocation du chercheur d'emploi par un revenu complémentaire de 4 euros par heure de formation prestée. Nous n'avons, pour l'heure, pas obtenu de réponse concernant les modalités de fonctionnement et de financement de cette mesure et nous restons circonspects quant à la possibilité d'octroyer ce revenu indistinctement du contenu de la formation.

Il serait opportun de viser certaines formations en particulier et, notamment, celles menant à des métiers en pénurie. Auriez-vous des précisions à nous fournir à cet égard ?

Au niveau de l'accueil de la petite enfance, ni votre discours, ni l'accord de majorité ne sont très fournis pour ce qui concerne les solutions innovantes à apporter à l'épineuse question du manque de places, qui demeure plus que jamais d'actualité.

Vous souhaitez cibler prioritairement les publics les plus fragiles, dans les communes et les quartiers où les taux de couverture sont les plus faibles. C'est, a priori, légitime, mais quelles solutions avez-vous développées pour résoudre la question des encours qui s'étaient accumulés dans la trésorerie de la Commission communautaire française durant la précédente législature, sans que celleci ne puisse utiliser ses liquidités pour créer des crèches? J'ai le souvenir d'une certaine opposition écologiste, qui plaidait pour que la Commission communautaire française ne se contente pas de travailler avec les pouvoirs locaux et les partenaires privés, mais pour qu'elle crée elle-même ses propres crèches. Une solution a-t-elle pu être trouvée en la matière?

Avant de céder la parole à mes collègues, je terminerai mon intervention par les politiques culturelles. Nous recevons favorablement votre idée de cibler les publics fragilisés les plus éloignés de la culture et espérons que vous trouverez des idées innovantes en la matière car, jusqu'à présent, un véritable fossé culturel persiste dans notre Région.

Nous suivrons évidemment la formalisation de la candidature de Bruxelles en tant que capitale européenne de la culture en 2030.

Nous constatons qu'un projet de la précédente ministre-présidente, Mme Laanan, reste d'actualité, à savoir la mise sur pied d'un « office culture », sorte de guichet unique ayant pour objectif de faciliter les démarches administratives des différents opérateurs culturels qui n'auraient plus qu'un seul point de contact. Celui-ci les informerait également des aides publiques auxquelles ils seraient éligibles. Nous espérons que la mise sur pied de cet organe sera plus fructueuse que lors de la législature précédente, durant laquelle les mésententes entre Mme Laanan et la ministre en charge de la Culture à la Fédération Wallonie-Bruxelles ont vraisemblablement empoisonné le dossier.

Les projets muséaux qu'on reporte de législature en législature, tels ceux relatifs à la création d'un musée des cultures africaines ou de la migration, restent-ils d'actualité ? Ou, au contraire, pourront-ils figurer parmi les collections du musée des promesses non tenues ?

Enfin, je regrette singulièrement qu'aucune ligne de votre discours ne soit consacrée à la promotion de la langue ou de la culture francophone. Il y a encore quelques années, la défense de la langue française et la protection spécifique des intérêts francophones constituait un des fondements de la Commission communautaire française. Mais peut-être est-ce révélateur du destin que votre majorité réserve à notre institution, sans toutefois oser l'assumer.

En tout état de cause, j'espère vous entendre vous prononcer sincèrement sur cette question. Gageons, en définitive, que la prochaine analyse des budgets nous éclairera plus concrètement sur la faisabilité de vos objectifs.

Pour conclure, permettez-moi de citer le philosophe français Michel Serres, qui nous a quittés en juin dernier : « Beaucoup de nos institutions se trouvent comme ces étoiles dont nous recevons la lumière et dont les astrophysiciens nous disent qu'elles sont mortes depuis bien longtemps ».

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. David Weytsman (MR).- Même si la Belgique offre des soins de santé qui comptent parmi les meilleurs du monde, même si la dernière étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) souligne que notre système de soins de santé affiche un niveau de satisfaction de 91 %, nous pouvons faire mieux, même beaucoup mieux, comme nous le rappellent les événements vécus hier dans notre ville-région.

En effet, Bruxelles compte aussi 25 % d'habitants qui se sentent en mauvaise santé, 30 % qui souffrent d'une maladie chronique, 30 % de seniors isolés, 40 % de familles monoparentales qui, pour des raisons financières, reportent leurs soins de santé.

Le Collège ou le Gouvernement - je vous laisse le choix de l'appellation, Madame la ministre-présidente - doit poser les bonnes questions, celles qui touchent réellement les

Bruxelloises et les Bruxellois. Il doit maintenant agir en changeant de paradigme budgétaire, en définissant des lignes d'actions claires, en optimisant les ressources financières et, s'il vous plaît, en travaillant main dans la main avec le secteur privé, trop souvent oublié et pourtant vecteur de financements bien nécessaires. Il s'agit de répondre aux urgences, mais aussi de garantir aux générations futures un système de santé de qualité.

Madame la ministre-présidente, nous avons toutes et tous en tête les chiffres du vieillissement de la population. Mais savez-vous qu'en 2040, près de 40 % des personnes âgées seront tout simplement dépendantes ? Dans toutes les familles se posera de plus en plus la question difficile du maintien à domicile ou du logement collectif.

En effet, « vieillissement » ne peut plus rimer avec « isolement », vous avez raison sur ce point. Mais comment comptez-vous moderniser les structures d'accueil et augmenter le nombre de places dans les maisons de repos et de soins (MRS) au cours de ces prochaines années ? Comment ferez-vous en sorte que les secteurs public et privé travaillent ensemble ? Comment soutiendrez-vous les services d'aide et de soins à domicile ? Quand allez-vous assurer les besoins en offrant à chacune et chacun une véritable garantie autonomie ?

Madame la ministre-présidente, la promotion de la santé est un processus fondamental, un processus d'émancipation au cœur des politiques de notre Assemblée. À la lecture de votre déclaration, je ne perçois pas l'importance que vous devriez y accorder. En attendant l'arrivée du nouveau plan social-santé, quelles sont vos nouvelles priorités et quels sont vos prochains chantiers ?

Savez-vous, par exemple, que 25 % des jeunes Bruxellois fument tous les jours ? L'ambition du MR est une génération sans tabac. Quelle est votre ambition à cet égard ?

Savez-vous que Paris s'est fixé un objectif clair intitulé « Zéro nouvelle contamination par le VIH pour 2030 ». Quel est votre objectif à ce niveau ?

Savez-vous que 50 % des Bruxellois sont en surpoids et que 16 % sont même obèses, et donc davantage exposés aux risques de maladies cardiovasculaires, de diabète et de plusieurs types de cancer ? Quelles sont vos ambitions à ce sujet ?

Savez-vous qu'à Bruxelles, près de 30 % des travailleurs sont confrontés à un excès de stress au travail et que 7 % souffrent même de burn-out ? De façon générale, votre déclaration générale ne fait aucune mention de l'impact de l'environnement sur la santé.

Savez-vous que les taux de couverture vaccinale et de dépistage à Bruxelles sont systématiquement inférieurs à ceux enregistrés en Flandre ou en Wallonie ? Puis-je vous encourager à consacrer toute votre attention au dépistage et aux campagnes de sensibilisation ? Le nombre de cancers évolue de façon dramatique et la Belgique va même jusqu'à battre de tristes records.

De façon plus générale, la promotion de la santé implique des budgets importants et de fortes coopérations entre les différents niveaux de pouvoir. Qu'en est-il d'un accord-cadre entre la Commission communautaire commune et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les politiques qui visent à améliorer la littératie en santé auprès des jeunes ?

Madame la ministre-présidente, savez-vous qu'à Bruxelles, le recours aux soins palliatifs ne cesse d'augmenter ? Pour

préserver la qualité des derniers moments, il faut non seulement rapprocher les pratiques professionnelles et le cadre réglementaire, ainsi que vous l'avez souligné, mais il faut aussi s'assurer, tout simplement, de nouveaux moyens financiers. Le prochain budget pourra-t-il en témoigner ?

À Bruxelles, on dit souvent que 350 personnes sont en situation de grande dépendance et attendent encore une place. Mais savez-vous que ce chiffre est en réalité beaucoup plus élevé? Un cadastre est attendu depuis si longtemps. Savez-vous que certains sont même totalement oubliés? Il est impératif de revoir les normes d'encadrement.

La situation est, bien évidemment, difficile mais, soyons honnêtes, elle ne s'améliore que peu depuis des années. Tant mieux si le Gouvernement suit la résolution votée à l'unanimité, tant mieux si les arrêtés d'exécution du décret sur l'inclusion sont enfin exécutés. Nous vous soutiendrons, mais nous devons aussi absolument nous interroger sur la manière dont ces budgets sont utilisés.

Effectivement, cela passera également par le décloisonnement institutionnel que vous souhaitez et par des mutualisations des politiques que vous partagez avec la Commission communautaire commune, mais cela ne suffira pas. Osons aussi évaluer les politiques actuelles, écouter les experts et les familles. Les méthodes analytiques sont de plus en plus contestées et les méthodes comportementalistes, de plus en plus encouragées. Les Gouvernements doivent, eux aussi, oser cette réflexion.

Madame la ministre-présidente, le Collège ou le Gouvernement doit se poser les bonnes questions. Conscients que la santé est l'une des premières libertés, les libéraux seront à vos côtés pour soutenir les bonnes réponses.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Jamal Ikazban (PS).- Depuis que je connais M. Van Goidsenhoven, je l'entends parler de la survie de l'institution de la Commission communautaire française. Je tiens à le remercier, ainsi que le groupe MR en général, de nous avoir démontré que l'on peut très bien souhaiter la mort d'une institution et en devenir un jour le ministre-président, un peu comme à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne vise personne.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)

La Commission communautaire française occupe une place particulière dans le paysage institutionnel bruxellois. Dotée d'un budget d'environ 500.000 euros, elle se meut dans l'ombre de sa grande sœur, la Région bruxelloise. Pourtant, à l'instar des autres Communautés et Régions, la Commission communautaire française légifère dans des domaines extrêmement importants pour le bien-être quotidien des Bruxellois. Je pense notamment à la santé, à l'action sociale et à la formation professionnelle.

Sa petitesse lui donne l'avantage d'être une institution de proximité par rapport aux acteurs associatifs et aux secteurs qui en relèvent. Toutefois, son action manque parfois de lisibilité et, dans l'opinion publique, la Commission communautaire française est associée à une lourdeur institutionnelle et à des complexités supplémentaires. Ce sentiment est tout à compréhensible. L'éparpillement des compétences dans un certain nombre de domaines nuit à des politiques efficaces et peut être source d'une certaine inertie.

Dès lors, tout ce qui contribue à fluidifier les processus, à éviter les doublons, à garantir une bonne coordination

entre les secteurs sera un gage de succès. C'est à nous de travailler dur pour faciliter la vie des citoyens et des associations, pour les aider à se frayer un chemin dans les méandres institutionnels. Ce n'est pas à eux de devoir multiplier les démarches administratives, ni d'assister impuissants à un match de ping-pong entre plusieurs institutions compétentes qui se renvoient la balle.

À côté d'une culture de l'évaluation qu'il faut développer, et dont parlera ma collègue Delphine Chabbert, c'est l'autre enjeu majeur de la législature au niveau de notre méthode de gouvernance : le décloisonnement.

Nous le faisions déjà considérablement dans les domaines de l'emploi et de la formation. À présent, un pas supplémentaire est franchi dans les domaines social et de la santé. Lorsqu'il s'agit de lutter contre la précarité et les inégalités sociales à Bruxelles, nous savons que les deux domaines sont inextricablement liés. D'autres compétences régionales doivent également être mobilisées. Je pense en particulier à l'emploi et au logement.

Nous soutenons donc pleinement la volonté du Gouvernement d'adopter un nouveau plan bruxellois de lutte contre la pauvreté, intégrant tant les politiques sociales et de santé que les politiques régionales. Nous pensons, à cet égard, qu'il faut combiner une approche universelle avec une approche spécifique de certains publics cibles.

Dans ce cadre, des collaborations avec les CPAS seront nécessaires, ainsi qu'avec les services d'aide et de soins de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Il faudra veiller à lever les verrous institutionnels qui empêchent des financements croisés impliquant les CPAS.

Nous serons particulièrement attentifs au non-recours aux droits et à la sous-protection sociale, pour nous assurer que les dispositifs mis en place soient pensés en intégrant tous les bénéficiaires présumés. Cette seule question mériterait un plan à part entière.

Je rappelle qu'à l'initiative du groupe PS, l'ordonnance relative aux CPAS a été modifiée pour ajouter cette mission dans le travail des coordinations sociales des CPAS. Il s'agissait là d'une occasion intéressante d'associer l'acteur social des communes et les associations présentes dans chaque quartier, afin de dresser un inventaire des ressources et de mobiliser tout le monde autour d'un objectif d'accès aux droits sociaux.

À cet égard, nous saluons également la volonté du Gouvernement de travailler à une amélioration de l'accès aux droits et à leur effectivité sur la base de trois axes : simplification, information et automatisation, dans le respect des missions de service public de chaque acteur et tenant compte de la fracture numérique qui existe au sein de la population.

Hier, lors des Jeudis de l'hémicycle, nous avons utilement assisté à une nouvelle présentation de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale à ce débat, qui fut une très intéressante contribution. Nous avons aussi pu entendre des intervenants du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, de la Fédération des services sociaux (FDSS), du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, et le témoignage d'expériences de terrain du CPAS de Saint-Gilles et de sa coordination sociale.

L'école de transformation sociale lancée par ce même forum nous invite à être audacieux et à repenser l'action

sociale, en veillant à une refondation du travail social qui le valorise au mieux, tout en plaçant le bénéficiaire au centre de la démarche.

Nous retenons de cette rencontre plusieurs choses, parmi lesquelles la nécessité de travailler sur la simplification du langage que nous utilisons. C'est fondamental. Même quand nous parlons ici, à cette tribune, et malgré tous nos efforts, nous usons parfois d'un jargon peu compréhensible.

Quand on parle de l'accès aux droits sociaux, c'est extrêmement concret et fondamental, voire vital. Il s'agit de dispositifs qui rendent la dignité aux personnes concernées. Cela peut nous sembler paradoxal mais, manifestement, il faut être plus pédagogique, inciter aux démarches nécessaires et accompagner les usagers.

Le décloisonnement évoqué à l'instant doit donc se traduire par un nécessaire rapprochement de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune et plus de coopération entre ces deux institutions.

Dans le domaine de la santé mentale, plus particulièrement, et face à une évolution des publics auxquels nous sommes confrontés, un important travail est à opérer en concertation avec la Commission communautaire commune, notamment pour renforcer les équipes mobiles, dans le cadre de la réforme Psy 107, ou encore travailler sur les inégalités sociales de santé avec une attention particulière pour les publics spécifiques : toxicomanes, personnes précarisées, handicapés ou seniors.

Nous nous félicitons, à cet égard, que des budgets soient prévus pour l'agrément de nouveaux services de toxicomanie ou l'extension des services actuels à destination d'enfants et d'adolescents.

Plus largement, nous soutenons le fait qu'il est indispensable de s'orienter vers une politique social-santé intégrée et territorialisée à Bruxelles. L'objectif sera de parvenir à un seul plan social-santé bruxellois. Ceci suppose d'établir une nouvelle programmation globale, intégrant la première ligne et développant des liens entre l'ambulatoire et le résidentiel, et répondant à un souci de couverture universelle et multidisciplinaire.

La perspective de voir de nouvelles maisons médicales agréées nous réjouit. À cet égard, nous aimerions savoir où se trouvent ces maisons médicales et quels sont les critères qui ont présidé aux choix, notre attention étant évidemment concentrée sur les quartiers qui ne disposent pas, à ce jour, d'une offre de première ligne suffisante.

Dans la perspective de l'élaboration du plan global précité, l'accord de majorité prévoit la tenue d'états généraux bruxellois de la santé et du social, visant à permettre un véritable travail de coconstruction entre les acteurs publics et associatifs, les usagers et les chercheurs. Nous veillerons à ce qu'un nouveau processus de concertation ne s'enlise pas dans des délais incompatibles avec l'urgence sociale à laquelle nous faisons face. C'est pourquoi nous sommes curieux de connaître le calendrier que vous envisagez pour le lancement et l'aboutissement de ces états généraux, dont vous ne dites mot dans votre déclaration.

Cette vision territoriale de l'aide et des soins se décline également en matière de services aux personnes âgées ou dépendantes. En effet, le Gouvernement vise à garantir à toute personne en perte d'autonomie une offre de services et de soins disponible, accessible et multidisciplinaire, afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de rester à domicile. L'offre de services devra

donc être programmée conjointement pour l'ensemble des quartiers du territoire bruxellois, en lien avec la programmation des aides et services pour personnes handicapées.

En matière de santé, toujours, mon groupe souhaite souligner l'importance de la prévention et de la promotion de la santé, qui se traduit, entre autres, par une politique volontariste de réduction des risques, en particulier à l'égard des publics jeunes.

La volonté de généraliser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), et de pérenniser ces projets doit également être soulignée. En effet, au-delà de l'éducation à la vie sexuelle et affective à proprement parler, qui revêt une importance centrale dans la vie des individus et leur épanouissement, l'EVRAS, dans son approche globale et transversale, transmet des valeurs importantes dans la vie de chacune et chacun, telles que la tolérance, l'ouverture à l'altérité, ainsi que la construction du bien-être identitaire et de l'esprit critique.

Nous vous soutenons pleinement dans l'application du nouveau décret relatif à la cohésion sociale. Nous savons qu'elle se fera dans les meilleures conditions ainsi que dans le respect des principes qui ont guidé son adoption et en droite ligne de l'action menée sous les précédentes législatures.

S'agissant des primo-arrivants et des migrants, je souligne l'importance de nos politiques de cohésion sociale et la préoccupation du Gouvernement de veiller au respect de leurs droits fondamentaux et de leur dignité humaine. Dans une Région comme la nôtre, la création d'un espace dédié à la migration est, à nos yeux, un impératif pédagogique ainsi qu'un signal supplémentaire de notre volonté d'être une terre d'accueil. Nous espérons que les fondements de ce projet pourront prochainement voir le jour.

Bien sûr, le respect des droits fondamentaux se traduit également, au premier chef, dans la politique volontariste que nous menons contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et toutes les formes de discrimination. Nous serons heureux d'entendre la ministre-présidente s'exprimer à l'issue de la rencontre entre le Gouvernement et UNIA sur la poursuite, voire l'intensification de leur collaboration. Je rappelle, dans ce cadre, la position suivie par le Gouvernement, que nous saluons, de lever l'interdiction des signes convictionnels dans l'enseignement de promotion sociale.

En ce qui concerne en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes, les statistiques et faits d'actualité récents nous montrent un décalage entre les discours que nous portons et ce qu'il se passe autour de nous. Il est incroyable de devoir encore faire ce constat en 2019 : naître femme tue, aujourd'hui. Pour cette raison, un plan de lutte contre la violence faite aux femmes nous semble une nécessité impérieuse. Il permettra de faire un pas supplémentaire important dans la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Tous les niveaux de pouvoir sont concernés par cet instrument et nous devons unir nos efforts pour en finir avec ce fléau. Nous saluons également votre intention de développer, en concertation avec l'État fédéral, des initiatives similaires au 320 rue Haute, centre pluridisciplinaire que nous avons eu l'occasion de visiter.

En matière d'égalité, je rappellerai également le décret gender mainstreaming et l'intégration de la dimension de genre qu'il impose à l'ensemble des politiques, mesures et budgets de la Commission communautaire française. Nous nous réjouissons, à l'aube de l'examen du budget, que vous décidiez de faire davantage usage de cette importante législation.

En lien avec la politique d'emploi et de formation, nous soutenons également vivement votre appui aux femmes seules avec enfant, en formation avec le développement, en coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale, d'une offre de garde d'enfants adaptée.

J'en viens à présent plus largement à la formation professionnelle et au renforcement des politiques croisées avec l'emploi. L'enseignement et la formation professionnelle sont des piliers solides sur lesquels s'appuie la clé de voûte de l'accomplissement individuel de tout un chacun, que lui procure son emploi. Par le passé comme aujourd'hui, la Région et la Commission communautaire française s'engagent sur la voie de la lutte contre le chômage des jeunes, avec le programme de garantie jeunes commun aux deux entités. Des moyens considérables avaient été mis en œuvre et l'audace a fini par payer, vu les statistiques de diminution du chômage à Bruxelles, en particulier auprès des jeunes.

Nous accorderons également une attention particulière aux jeunes qui ne sont ni étudiants, ni travailleurs, ni stagiaires (not in education, employment or training (NEET). Ces jeunes ne se retrouvent dans aucune statistique et sont en grande difficulté.

Je soulignerai enfin quelques-unes de nos autres priorités :

- l'amélioration du pilotage de l'offre de formation et la simplification des structures;
- la conclusion d'un accord-cadre sectoriel avec le secteur non marchand;
- la mise en place rapide du revenu de formation ;
- le renforcement de la formation en alternance et la validation des compétences;
- le soutien à la formation aux langues.

Nous savons, par ailleurs, que de nombreux emplois de demain seront à chercher dans le secteur du numérique et de l'économie décarbonée. Le lien avec l'enseignement nous semble devoir, ici, être souligné. Nous tenons en particulier à vous féliciter pour l'ambition affichée par ce Gouvernement de transformer le Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) - carte de visite de la Commission communautaire française - en véritable campus résilient : métiers de l'environnement, exemplarité des produits et aliments. Ce ne sont que quelques-unes des actions qui seront menées dans ces lieux qui ont vu défiler des générations d'étudiants et qui sont appelés à connaître une importante modernisation.

Un mécanisme de validation des compétences dans les métiers de l'environnement verra enfin le jour. Il constituera ainsi la pierre apportée par la Commission communautaire française à l'édifice des alliances emploi-environnement.

La visée d'une politique de gratuité totale de l'enseignement sera maintenue, l'objectif étant de garantir un égal accès à chaque enfant. Une approche pédagogique innovante sera développée, tenant compte des inégalités sociales et des inégalités d'apprentissage des enfants, afin de permettre à chaque élève de s'inscrire dans une perspective de réussite.

Ceci me permet d'aborder la question de l'inclusion des personnes handicapées au sein de la société dans le cadre scolaire, mais aussi plus largement. Nous souhaitons que cette question soit abordée de façon transversale et se décline dans tous les domaines de la société. C'est ce que le Gouvernement propose, via le développement du *handistreaming* dans toutes les politiques, avec le soutien des professionnels et des acteurs de la société civile.

Il convient de rappeler qu'en 2013, notre pays a été condamné par le Conseil de l'Europe pour manque de places d'hébergement et de solutions d'accueil pour les personnes handicapées de grande dépendance. Nous nous réjouissons donc d'entendre que le développement de la capacité d'accueil et de l'offre de services demeure une de vos priorités absolues. Mon groupe et moi-même seront particulièrement vigilants sur ce point.

À cet égard, il est nécessaire, nous semble-t-il, de disposer d'un cadastre clair et d'une cartographie des offres d'hébergement ou scolaire, afin d'améliorer notre connaissance et de mieux répondre aux besoins.

Dans ce cadre, l'autisme fait l'objet d'une attention particulière de notre groupe, tant il nous semble que les personnes atteintes de ce trouble ou leurs aidants proches n'ont pas eu de réponse satisfaisante des pouvoirs publics au cours des dernières législatures.

À cet égard, nous nous réjouissons évidemment que la proposition de résolution que nous avions adoptée à l'unanimité à la fin de la législature précédente soit une feuille de route pour ce Gouvernement. Le plan autisme doit, quant à lui, être actualisé avec les niveaux de pouvoirs compétents et ensuite être mis en œuvre.

Notre groupe suivra de près l'évolution de ces travaux. Qu'en est-il d'ailleurs des avancées en matière de dépistage précoce, autre point d'attention ?

La révision des normes d'encadrement figure aussi légitimement parmi les priorités du secteur, et nous vous remercions donc d'avoir entendu cet appel. Je voudrais fortement souligner les effets pervers des normes actuelles d'encadrement, notamment à l'égard de la Coupole bruxelloise de l'autisme.

Le transport scolaire des personnes handicapées, et globalement de l'ensemble des enfants, est un enjeu à prendre en compte pour améliorer leur bien-être au quotidien.

Dans le domaine de la petite enfance, la question de l'accueil en crèche est évidemment prioritaire. Nous soutenons la cohérence de l'action de la Commission communautaire française par rapport à la stratégie régionale et au développement prioritaire de nouvelles structures dans les quartiers.

Je terminerai par quelques considérations en matière de culture et de sport.

Nous tenons à saluer l'engagement de ce Gouvernement à faire sortir la culture, les théâtres et les institutions culturelles vers l'extérieur - les crèches, les CPAS, les maisons de repos et les logements sociaux, les prisons et, plus largement, dans l'espace public -, ainsi que mettre en place une politique d'éducation à la culture, avec notamment des projets en milieu scolaire. La culture doit être un vecteur d'émancipation, indépendant de la classe sociale et des conditions de fortune. Nous vous rejoignons pleinement sur la nécessité de soutenir les pratiques culturelles alternatives, urbaines, émergentes ou amateurs, ainsi que les artistes, les créateurs et les jeunes talents. Avec la candidature de Bruxelles comme Capitale européenne de la culture 2030 et le souhait d'organiser un sommet de la Francophonie, le menu est ambitieux.

L'accessibilité réelle du sport à toutes et à tous, la pratique du sport après les heures de scolarité obligatoire dans les écoles et clubs, et le sport au féminin dans tous les milieux, voilà un triptyque qui convient à notre groupe. Faut-il rappeler les bienfaits du sport tant pour la santé que pour l'épanouissement personnel ? La pratique sportive pour toutes et tous doit être impérativement soutenue par un renforcement de l'accessibilité des infrastructures, notamment scolaires, en dehors des heures de cours.

Nous avions eu la première femme ministre chargée du Sport en Région bruxelloise. Je suis heureux de constater que c'est une autre femme qui reprend cette compétence.

Je voudrais enfin remercier toutes celles et tous ceux qui contribuent positivement à mettre en œuvre nos décisions, notamment les agents de l'administration de la Commission communautaire française. Nous devons veiller à garantir leur statut et leur bien-être au travail. Les zones de « zéro harcèlement » sont un élément important du cadre de travail, et nous soutenons pleinement l'idée que le service public doit être un espace positif de développement personnel et de respect de la diversité. À cet égard, l'accord de majorité nous annonce des formations visant à l'interculturalité, à la lutte contre les discriminations et à l'égalité des genres. L'objectif est, par ailleurs, d'atteindre un seuil de 5 % de personnes handicapées dans l'administration. Peut-on s'attendre à des avancées dans ce domaine?

Je dresse le constat d'un accord de Gouvernement centré sur des enjeux fondamentaux en faveur des Bruxelloises et des Bruxellois francophones, et surtout des plus fragiles d'entre eux. Nous soutiendrons le Gouvernement chargé de traduire concrètement sa mise en œuvre. Observateurs attentifs sur les bancs du Parlement, nous veillerons à ce qu'il puisse aller le plus loin possible et à amender, le cas échéant, les textes afin de faire correspondre les dispositifs décrétaux aux besoins réels de nos administrés, en nous montrant toujours constructifs et orientés vers les solutions.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- Étant donné qu'il ne reste qu'un peu moins de deux minutes, je voudrais demander à Mme Chabbert si elle souhaite faire partie des orateurs mandatés ou des autres orateurs, auquel cas elle disposera d'un temps de parole de cinq minutes.

Mme Delphine Chabbert (PS).- Je souhaite faire partie des autres orateurs.

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB).- Nous avons lu avec attention votre déclaration de politique générale. Sur le papier, il y a beaucoup de bonnes choses. Mais le papier ne suffit pas, il faut du concret. Comme vous êtes nombreux à le savoir, des décisions ont été prises sur papier il y a des années, qui attendent toujours leur exécution réelle aujourd'hui.

Cependant, il est important de replacer ce catalogue de bonnes intentions dans le cadre budgétaire, qui est ce qu'il est. Nous l'avons dit en juillet déjà : 500 euros par an et par Bruxellois, voilà le budget de la Commission communautaire française. C'est ridiculement bas pour répondre aux besoins de la population et aux nouvelles ambitions que vous déployez dans votre déclaration. Les budgets ne sont pas une excuse. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le Comité européen des droits sociaux (CEDS), qui a condamné la Belgique en 2013 pour ne pas avoir prévu suffisamment de places d'accueil pour les personnes en situation de handicap.

Allez-vous vous battre avec l'Europe ou contre l'Europe pour sortir de ce carcan budgétaire que vous avez tous voté ? Si vous vous battez, nous serons à vos côtés.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

Si vous n'obtenez pas gain de cause auprès de l'Europe, la Commission communautaire française restera une boîte à sparadraps géante. Car c'est à cela qu'on peut la comparer : une boîte à sparadraps, c'est extrêmement utile, c'est indispensable pour guérir les petits bobos. Mais aujourd'hui, ce qu'on demande à la Commission communautaire française, c'est de distribuer des sparadraps pour aider à guérir des hémorragies.

Car c'est bien d'hémorragies qu'il s'agit. Les politiques de casse sociale menées au Gouvernement fédéral depuis des années ont causé des blessures tellement profondes dans la population que les sparadraps de la Commission communautaire française n'en viendront pas à bout. Et même si ces sparadraps sont costauds, ils ne sont pas suffisants.

Parmi les acteurs de terrain, tout le monde s'accorde à dire que les moyens sont insuffisants et que la plaie est immense.

Afin de clarifier les choses, je vais vous donner l'exemple de Frédéric. Son fils de cinq ans, autiste, est pris en charge dans un centre de jour financé à la fois par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) et la Commission communautaire française.

En septembre, Frédéric a reçu la première facture du centre. Il s'attendait à devoir payer une vingtaine d'euros de frais de garderie, alors que la facture s'élevait à 199 euros pour le seul mois de septembre. Lorsqu'il a demandé des explications à l'assistante sociale, celle-ci lui a répondu que les subsides avaient été sensiblement réduits et qu'il manquait quatre éducateurs pour prendre correctement en charge les temps de midi de ces enfants autistes.

Le centre a dû se débrouiller tant bien que mal et a fait appel à deux éducateurs sur le compte du Maribel social ainsi qu'à un éducateur en fonds propres. Pour le quatrième éducateur indispensable, cependant, le centre a été contraint de demander la contribution des parents.

Ainsi que Frédéric l'a expliqué à l'assistante sociale, il n'a pas les moyens de payer chaque mois 199 euros pour la prise en charge de cet éducateur, qui est pourtant indispensable. Rares sont d'ailleurs les parents capables de supporter de tels frais. Après deux rencontres entre l'école et les parents, une solution n'a toujours pas été trouvée.

Cet exemple illustre bien la situation à laquelle le secteur est aujourd'hui confronté. On recherche des solutions chez les travailleurs, chez les parents ou dans les associations, car même les sparadraps de la Commission communautaire française ne suffisent pas.

Vous évoquez l'adoption des arrêtés d'exécution qui fixent les normes d'encadrement dans le cadre du décret sur l'inclusion. Il s'agit là d'une excellente nouvelle, mais nous espérons que vous trouverez les budgets nécessaires pour mettre en œuvre ces normes, en créant des emplois de qualité et, partant, un accueil de qualité, car l'un ne va pas sans l'autre.

Dans la situation actuelle, tout le monde souffre, comme cela a encore été rappelé ce matin à l'occasion de la rencontre du GAMP. Les éducateurs se sentent

maltraitants, les enfants sont effectivement maltraités. La situation est comparable à celle des hôpitaux, comme en témoigne la lutte des blouses blanches depuis plusieurs semaines.

Chaque jour, sur le terrain, les associations se démènent pour essayer de guérir au mieux les blessures que les politiques antisociales ont créées.

Il n'y a pas de fatalité. On l'a dit en juillet et vous le répétez dans cette déclaration : il faut agir sur les déterminants sociaux. N'est-ce toutefois pas un peu schizophrénique ? Je parle ici des politiques fédérales antisociales, mais les politiques régionales ne font pas beaucoup mieux. À Bruxelles, par exemple, le manque de logements abordables est, en partie, responsable de la précarisation et de l'explosion du sans-abrisme.

La semaine dernière, à la table ronde des maisons d'accueil, la plupart des travailleurs sociaux ont été très clairs à ce sujet : la crise du logement doit impérativement être résolue. Il faut bien sûr mettre en œuvre des politiques de Housing First performantes et, plus largement, une politique ambitieuse en matière de logement social. Il ne s'agit pas seulement de construire des logements, contrairement à ce que vous semblez parfois dire. Il existe de nombreuses autres manières de le faire. Par exemple, les charges d'urbanisme permettent de mettre les promoteurs à contribution et il existe une loi de réquisition des surfaces vides. On attend vraiment que vous en fassiez bon usage, car la Commission communautaire française ne peut pas réparer tout ce que la Région détruit.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

Vous êtes les mêmes partis, la même majorité. C'est un peu comme si votre main gauche collait un sparadrap sur la jambe que votre main droite vient de briser. Plus qu'absurde, c'est schizophrène. Par exemple, dans votre déclaration, vous parlez d'augmenter le nombre de services de médiation de dettes. C'est une évidence, de plus en plus de ménages se retrouvent endettés à cause du coût du logement et du prix de l'énergie.

La semaine dernière, le Fonds gaz-électricité des CPAS a à nouveau rappelé qu'il manquait des millions pour éponger les dettes. Les gens s'enfoncent dans le rouge pour payer des besoins élémentaires. Votre main gauche colle un sparadrap « médiation de dettes » et votre main droite cherche à augmenter le prix de l'eau à la Région.

Plus loin, votre déclaration annonce chercher à tendre vers la gratuité de l'enseignement. Ce que dit votre main gauche est super. Toutefois, dans les communes où vous siégez aussi dans la majorité, votre main droite refuse de supprimer les frais de garderie, la fameuse « taxe tartines ». Elle envoie même, comme c'est le cas à Schaerbeek, des huissiers récupérer les frais que les familles n'arrivent pas à payer. Avouez qu'on peut faire mieux en matière de politique sociale.

Vous parlez aussi d'une culture démocratique et accessible à tous, mais des endroits qui proposent cette culture existent déjà ou existaient. Les médiathèques, par exemple, dont la Commission communautaire française est un partenaire privilégié, sont menacées de disparition. Les syndicats mènent actuellement une lutte fortement soutenue par les usagers des médiathèques. Pourquoi ne pas lutter contre ces suppressions et continuer d'investir dans ces endroits de rencontre et de partage accessibles et démocratiques ? Ce sont des endroits précieux pour beaucoup de personnes et des trésors de culture.

Vous parlez aussi d'investir dans les soins de première ligne et de débloquer des subsides pour la création de

nouvelles maisons médicales. J'ai vraiment hâte d'être en novembre pour découvrir le budget précis que vous allez y allouer mais, d'ores et déjà, nous nous en réjouissons profondément.

Va-t-on enfin sortir de la vision hospitalo-centrée qui prévaut depuis bien trop longtemps en Région bruxelloise et satisfaire le besoin d'une médecine accessible et de proximité ? Oui ? Youpi !

Finis les subsides à coups de millions pour les hôpitaux privés ? Youpi ! Espérons que votre majorité parviendra à un accord car certains de vos collègues ont vu le financement du Centre hospitalier interrégional Édith Cavell (Chirec) comme une plume à leur chapeau de mandataire, alors qu'il va à l'encontre d'une vision démocratique des soins de santé.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier les membres du personnel de ces hôpitaux privés, qui se mobilisent depuis des semaines avec leurs collègues du secteur public pour obtenir de meilleures conditions de travail. Dans ces hôpitaux aussi, les travailleurs sont mis sous pression, alors que les spécialistes qui exercent dans ces établissements perçoivent des suppléments d'honoraires énormes qui seraient mieux employés pour refinancer les hôpitaux et investir dans une médecine de première ligne.

Nous comptons aussi sur vous pour avancer concrètement dans l'échelonnement des soins, qui permettra à la fois d'offrir un meilleur service aux patients, de réduire les factures hallucinantes des suppléments d'honoraires des spécialistes et de mener des politiques préventives de santé. En tout cas, nous surveillerons de près votre politique en la matière.

Nous nous montrerons également très attentifs à la question du transport scolaire des enfants en situation de handicap. En juillet, je vous parlais de Charlotte et de ses trois heures quotidiennes de transport. Il y a deux semaines, je vous ai raconté l'histoire de Zora et de ses horaires impossibles pour un salaire de misère. Elles sont toutes deux impatientes de constater les avancées concrètes que vous promettez dans votre déclaration.

Tout aussi impatients sont les plus de 2.000 Bruxellois en situation de handicap, dont officiellement 350 en situation de grande dépendance, mais dont on sait qu'ils sont plus de 1.000 à attendre une prise en charge correcte. Vous parlez de prendre les arrêtés d'exécution du décret inclusion. Youpi, une fois encore! Mais, comme vous le savez, certaines personnes nécessitent l'encadrement d'un aidant à temps plein. Comment trouverez-vous les budgets pour répondre à ces demandes? Et comptez-vous régler une fois pour toutes la question des bonnes pratiques à observer dans le cadre de ces arrêtés d'exécution?

Enfin, comptez-vous aussi investir dans le rétablissement de l'observatoire du service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE), à l'arrêt depuis 2016 ou 2017 ? La situation est très simple : nous ne disposons pas de cartographie claire des besoins et nous ne pouvons donc pas y répondre.

En revanche, nous sommes fondamentalement en désaccord avec votre vision du marché de l'emploi et avec la manière dont il convient de résoudre les problèmes de chômage. Dans votre déclaration, vous parlez du taux de chômage élevé à Bruxelles et de la formation comme d'une solution à ce problème. Vous n'abordez pas pour autant le problème principal, à savoir le manque d'emplois. Vous adoptez une vision libérale de l'emploi qui met la charge du côté du travailleur. Ainsi, s'il n'a pas d'emploi, c'est qu'il n'est pas assez formé.

Bien entendu, la formation est importante et elle vise à l'émancipation, mais tant qu'il n'y a pas assez de travail pour tout le monde, elle n'est qu'une manière de mettre les demandeurs d'emploi en concurrence. Avec la formation, vous ne créez pas d'emploi et vous ne raccourcissez pas la file d'attente : vous permettez simplement à certaines personnes d'en dépasser facilement d'autres.

En outre, vous faites financer par la collectivité la formation des travailleurs du secteur privé. Or, si les entreprises sont à la recherche de travailleurs, elles peuvent très bien les former elles-mêmes. Vous parlez également de résoudre les problèmes des Bruxellois avant tout. Comme vos collègues la semaine passée, vous mettez ainsi en concurrence les travailleurs des différentes Régions.

Dans une déclaration datant du mois de juillet, vous affirmiez que Bruxelles était la deuxième ville au monde la plus diversifiée, mais aussi l'une des villes européennes où la discrimination était la plus présente, en particulier dans le domaine de l'emploi. Dans ce nouveau texte, nous ne trouvons plus mention de l'accueil des primo-arrivants, qui constitue pourtant une priorité. Plus de trace non plus de l'ambitieux volet décolonial, ni de la volonté d'éliminer la discrimination dans le secteur de la formation. Nous vous avions pourtant soutenu en juillet sur ce point et nous continuerons de le faire en ce qui concerne le volet décolonial.

Votre texte mentionne un plan de diversité dans l'administration de la Commission communautaire française. À cet égard, je rappelle que le PTB défend une politique d'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi public. M. Ikazban garde en tête un taux de 5 %. Pour rappel, nous avions déposé à l'époque un amendement allant dans ce sens. Il n'avait pas été soutenu par le PS. Je me réjouis qu'il en aille autrement cette fois-ci. Des sanctions sont nécessaires, comme nous avons pu le constater en France. Les primes aux entreprises ne fonctionnent que pour les entreprises.

Dans le domaine de l'emploi dans la fonction publique, une avancée est à saluer. Vous mentionnez la statutarisation dans votre déclaration. C'est positif et c'est la preuve que la lutte menée ailleurs par les travailleurs des administrations locales et régionales porte également ses fruits ici. En effet, le statut est, en principe, synonyme d'emploi de qualité et d'accès à une meilleure pension. Il faut se battre pour cela à tous les niveaux de pouvoir.

Enfin, je veux revenir quelques instants sur le décret ambulatoire à propos duquel vous voulez poursuivre la réflexion. L'occasion est excellente pour revoir entièrement le mode de subsidiation de cette institution. Aujourd'hui, la Commission communautaire française fonctionne en grande partie par un octroi de subsides au projet. Dans votre déclaration, vous affirmez d'ailleurs vouloir continuer en ce sens. Mais c'est une aberration! Le financement par projet, c'est bien pour les projets innovants, la recherche et l'expérimentation. Mais aujourd'hui, de trop nombreuses associations percoivent des subsides ponctuels, chaque fois renouvelables, alors qu'elles sont sur le terrain depuis des lustres et ont prouvé qu'elles y faisaient du bon travail. Ce fonctionnement est délétère tant pour les bénéficiaires que pour les travailleurs. Le système de financement par projet est tellement absurde qu'il a donné naissance à une nouvelle fonction : subsidiologue. Cela signifie donc, concrètement, qu'on engage des gens dont le salaire subsidié sert à couvrir la recherche de nouveaux subsides. On croirait à une plaisanterie si ce n'était pas si triste pour tout le secteur associatif.

Il est temps de passer à un mode de financement structurel bien plus large. Pour ce faire, il faudra aller lutter avec l'Europe. Une fois encore, nous vous soutiendrons dans ce combat.

Retenons simplement que les sparadraps n'arrêtent pas les hémorragies. Pour que les sparadraps de la Commission communautaire française soient efficaces, c'est-à-dire soignent les petits accidents de la vie ou préviennent les bobos inévitables, il faut prendre des mesures drastiques pour arrêter les hémorragies et les fractures ouvertes. Nous n'y arriverons que si vous vous décidez à mener des politiques réellement sociales à tous les niveaux.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).- Chacun d'entre nous est entré en politique pour des raisons qui lui sont propres. Pour ma part, c'est à la fois le sentiment d'urgence environnementale et la volonté de construire une société inclusive où chacune et chacun dispose des mêmes droits et peut participer à la construction du bien commun

Pour être en mesure de participer, il faut pouvoir s'occuper d'autre chose que de sa survie. Or, un tiers des Bruxelloises et des Bruxellois vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté. Dans la cinquième région la plus riche d'Europe en matière de produit intérieur brut (PIB) par habitant, n'y a-t-il pas une honte à cela ?

Pour structurer ma réaction et celle de mon groupe à votre déclaration de politique générale, je vais parcourir les trois niveaux d'actions de la Commission communautaire française :

- la protection des plus vulnérables ;
- l'accessibilité aux services pour plus d'égalité ;
- l'émancipation pour que chacune et chacun se sente faire partie de la communauté.

La protection des plus vulnérables de notre Région est au cœur de l'action de la Commission communautaire française. C'est justement par l'attention qu'elle porte à ses membres les plus faibles qu'une société se grandit.

Chaque personne, qu'elle soit bruxelloise depuis dix générations ou présente sur notre territoire depuis quelques jours, doit recevoir les mêmes protections en cas de besoin. Ce droit doit être automatique.

Je voudrais mettre l'accent sur un public, par définition, des plus vulnérables: les personnes porteuses de handicap. Nous relevons avec intérêt les deux axes prioritaires auxquels vous comptez vous atteler: la problématique du spectre de l'autisme, d'une part, et la question de la grande dépendance. d'autre part.

Nous vous invitons aussi à adopter les arrêtés d'application du décret inclusion au plus vite et à mettre en œuvre les bonnes pratiques reprises dans la résolution adoptée par ce Parlement cette année, en matière de prise en charge adaptée des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme et de soutien renforcé à leurs proches. Ce n'est plus aux parents à se substituer à l'État pour protéger et garantir les droits effectifs des personnes porteuses de handicap. Rappelons-nous que la Belgique a ratifié la convention de l'Organisation des Nations unies (ONU) relative aux droits des personnes handicapées.

Pour ces personnes dépendantes, cette législature a fait le choix de la garantie autonomie. Ce n'est pas un principe assurantiel mais bien une vision collective et solidaire, où le Gouvernement s'engage à donner les moyens aux secteurs pour que chaque Bruxelloise et chaque Bruxellois ait accès à une gamme de soins et à des accompagnements de qualité, dans une approche globale et selon l'universalisme proportionné.

La question de la dépendance concerne aussi les personnes âgées. À mesure que nous avançons en âge, nous devenons de plus en plus vulnérables et dépendants de soins. L'aide au maintien à domicile, ainsi que les projets intergénérationnels, sont des mesures qui permettent à chacune et à chacun de vivre autant que possible comme elle ou il le souhaite. Ces mesures s'inscrivent dans cet objectif de lutte contre l'isolement, qui touche un trop grand nombre de nos aînés.

J'en viens à présent aux plus jeunes, aux tout-petits. L'enfance est la période par excellence de vulnérabilité. Et cela l'est encore plus pour 40 % des enfants bruxellois en état de déprivation du fait de la précarité dans laquelle vivent leurs parents, leur famille.

Ces enfants ne vivent pas dans un logement bien chauffé. Ils ne peuvent pas participer aux excursions scolaires ou ne peuvent inviter des amis à la maison. Il est donc indispensable de développer l'offre d'accueil en crèche et, prioritairement, pour les publics les plus défavorisés.

Les femmes qui subissent des violences doivent être protégées. Il est important de mesurer le phénomène et plus encore de mettre ces femmes à l'abri, ainsi que d'empêcher les violences de se produire.

La Commission communautaire française a aussi pour mission de protéger ceux qui sont fragilisés dans leur santé mentale. Les extensions des 22 services existants que vous prévoyez sont plus que les bienvenues. Pour offrir des soins de santé à toutes les Bruxelloises et Bruxellois, nous nous réjouissons également de l'ouverture d'une nouvelle maison médicale.

Il y a aussi des accidents de la vie ou des contextes socioéconomiques qui rendent vulnérables. Les personnes endettées seront mieux accompagnées et protégées par le renforcement des services de médiation de dettes tel qu'il est prévu. L'ouverture de la dix-septième maison d'accueil offrira à des personnes sans-abri un logement et un accompagnement qui pourront les aider à se reconstruire.

Pour les migrants qui, rappelons-le, sont contraints par des conditions de vie tragiques dans leur pays d'origine, nous nous réjouissons d'une augmentation du nombre de places en parcours d'accueil afin d'outiller ces personnes pour décoder notre société et s'y insérer.

Après la protection, la Commission communautaire française doit permettre une accessibilité égalitaire à des lieux, des activités, des services et des moments de la vie. L'augmentation des chances de trouver un emploi, dans un contexte de manque et de discrimination, passera par la validation des compétences et par des formations en phase avec les métiers pourvoyeurs d'emploi et les métiers liés à la transition écologique et solidaire.

Les jeunes qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation, ni en enseignement, et souvent en désarroi, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Nous espérons, dans ce cadre, que le projet relatif aux jeunes dans la Cité des métiers de Bruxelles, même si vous ne l'avez pas évoqué dans la déclaration de politique générale, constitue également une priorité pour ce Gouvernement.

L'augmentation des chances de trouver un emploi passe aussi, à l'entrée des écoles supérieures ou de promotion sociale, par la non-discrimination à l'égard des personnes portant des signes convictionnels.

Garantir l'accessibilité aux écoles pour les enfants porteurs de handicap, c'est aussi leur offrir des conditions de transport dignes et mettre fin à ces heures interminables assis dans un bus.

L'accessibilité, c'est aussi ouvrir le sport à toutes et à tous, et augmenter la pratique sportive en Région bruxelloise, en mettant l'accent sur les filles et les femmes. C'est rendre la culture accessible à tous en allant vers les publics qui en sont le plus éloigné. Aller dans les crèches et dans les prisons, c'est ouvrir le monde culturel. Enfin, c'est aussi rendre l'information bruxelloise accessible en soutenant BX1, la télévision régionale, désormais doublée d'une radio

Un troisième niveau d'intervention de la Commission communautaire française, après avoir offert protection et accessibilité, est de permettre l'émancipation afin que chacune et chacun puisse s'épanouir comme membre de la communauté.

Le vecteur de l'école en est un pilier fondamental. Le monde change et l'école ainsi que ses pédagogies doivent suivre, pour préparer les jeunes à relever les défis de notre temps, leur donner la notion de citoyenneté active, libre, responsable et solidaire, et développer leur esprit critique.

Mettre l'accent, comme vous le faites, sur l'éducation à la vie relationnelle et sentimentale chez les jeunes, c'est leur donner les moyens de s'épanouir dans leurs relations affectives. Le travail sur le consentement, à ce niveau, pourra certainement constituer le socle d'une société plus respectueuse et plus égalitaire entre les genres.

Il y a différentes manières de remplir ces missions essentielles. Nous sommes heureux que vous ayez choisi, pour ce faire, la voie de la coconstruction, de la collaboration et de la participation.

Dans une Région qui compte près de 180 nationalités et dont 60 % de la population n'est pas belge de naissance, un strict cloisonnement institutionnel entre francophones et néerlandophones est incompréhensible. Cela ne correspond plus à la réalité cosmopolite et multiculturelle vécue au quotidien par les Bruxelloises et les Bruxellois.

L'accent que vous mettez sur le décloisonnement dans la politique social-santé nous réjouit à ce titre. Il nous semble pertinent de réfléchir au déploiement des services sur une base territoriale, que ce soit par commune ou par quartier. Toute personne doit, en cas de besoin, pouvoir se tourner, près de chez elle, vers un accueil de première ligne de qualité, qui ne fait pas de discrimination en fonction de sa langue ou de ses origines.

Le plan social-santé bruxellois global et unique, coconstruit avec les acteurs et les citoyens de manière participative, est une approche porteuse que nous ne manquerons pas de suivre depuis le Parlement.

Faire ensemble, c'est aussi donner les moyens au secteur non marchand de travailler dans de bonnes conditions, notamment en poursuivant l'accord du non-marchand en 2019 et en offrant une simplification et une harmonisation administratives qui permettent aux organisations de ne pas perdre leur temps en paperasserie, mais bien de le consacrer à leurs missions.

Dans la manière de remplir les missions, vous avez également choisi la voie de l'exemplarité des institutions, et nous vous en félicitons. C'est faire de la fonction publique un exemple, une institution où le harcèlement n'a pas sa place, où la diversité des profils reflète la population de la Région, une institution qui est au service de toutes et tous, une institution qui simplifie ses procédures pour être accessible à toutes et tous.

C'est aussi rendre le campus du CERIA exemplaire du point de vue environnemental, en travaillant sur la rénovation énergétique du bâtiment, en produisant sur site de l'énergie renouvelable, en diminuant l'impact des déplacements et en consommant des aliments issus de circuits courts. C'est aussi ouvrir le campus du CERIA à deux nouvelles écoles aux pédagogies actives.

Cette législature, nous l'aurons réussie si l'exclusion et la vulnérabilité des Bruxelloises et des Bruxellois ont régressé et leur protection, augmenté, qu'il s'agisse de personnes âgées ou porteuses de handicap, que l'on parle de la vulnérabilité des femmes victimes de violences ou de celle des enfants issus de milieux précarisés. Cette législature, nous l'aurons réussie si l'accès aux formations, à la culture, aux voyages scolaires, au sport, à une école gratuite, à des soins de première ligne de qualité et à l'emploi se sont significativement améliorés.

Cette législature, nous l'aurons réussie si les Bruxelloises et les Bruxellois se sentent faire partie d'une communauté ouverte et inclusive qui considère les différentes formes de diversité comme autant de richesses qu'il faut valoriser. La société se doit de permettre à chacune et à chacun de trouver sa place.

Pour le groupe Ecolo, votre déclaration de politique générale va dans le sens de cette réussite. Nous la soutenons et serons là pour vous rappeler l'importance des missions de la Commission communautaire française.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme Gladys Kazadi (cdH).- Je vous remercie, Madame la ministre-présidente, pour votre exposé, que j'ai écouté avec attention. Vous nous avez dit avoir procédé à un check-up annuel de la Commission communautaire française. Je dois avouer ne pas être très rassurée à l'issue du diagnostic et des remèdes que vous préconisez. Nous avons donc à cœur de suivre de très près l'évolution et la concrétisation de vos engagements.

Tout d'abord, j'aimerais commencer mon intervention en rappelant l'importance du secteur associatif pour la Commission communautaire française. Les réseaux associatifs constituent le tissu social de notre société. Leur écoute et leur expertise sont indispensables à l'élaboration préalable de toute politique, car ce sont eux qui mettent ensuite ces politiques en œuvre au quotidien.

Les mesures de l'accord du non-marchand bruxellois pour l'année 2019 n'ont toujours pas été concrétisées. Le monde associatif n'est pas rassuré, nous non plus. Comment allez-vous subventionner les asbl avant la fin de l'année ? Face à l'incertitude, concernant notamment le budget, le secteur non marchand organise une action commune le 5 novembre prochain. J'espère que des réponses pourront lui être apportées d'ici-là.

Il est temps d'évoquer les politiques de la Commission communautaire française portées par le tissu associatif. Tout d'abord, sur le plan de l'action sociale, force est de constater - et le cdH le répète - que l'humain est le grand absent de vos politiques.

En ce qui concerne nos aînés, nous sommes d'accord avec vous : vieillissement ne peut plus rimer avec isolement. La presse nous apprenait hier encore que selon la Fédération des CPAS, le tarif des maisons de repos a augmenté de 75 % en vingt ans !

Il y a ici une urgence absolue. C'est pour cette raison que le cdH a déposé, ici à Bruxelles et en Wallonie, une proposition d'ordonnance visant à mettre en place le système d'assurance-autonomie. Proposition que je vous invite toutes et tous à cosigner, dès lors que les mécanismes d'assurance-autonomie figuraient dans le programme de vos partis respectifs.

C'est pour cela également que le cdH a toujours soutenu le développement du logement intergénérationnel. Ce type d'habitat est un réel vecteur de solidarité pour développer la qualité de vie des Bruxellois, toutes générations confondues. Il faut pouvoir créer du lien, offrir un logement abordable aux jeunes et briser la solitude que vivent trop de personnes âgées.

Afin de soutenir ce modèle de logement, plusieurs appels à projets avaient été lancés au cours de la précédente législature. Pour la première fois, on entend que le Gouvernement soutiendra les initiatives de logements intergénérationnels, signe que la demande du cdH à ce propos a été entendue en juillet dernier. Je me réjouis donc de cette écoute et de cette prise en considération constructive, par le nouveau Gouvernement, des demandes de l'opposition.

En ce qui concerne les personnes handicapées, quelques points positifs d'abord : l'extension de l'Institut Alexandre Herlin, le respect des plans infrastructure engagés et des agréments octroyés, ainsi que l'attention portée à l'autisme par votre Gouvernement. Cependant, en juillet déjà, vos ambitions étaient peu claires. Nous connaissons pourtant tous les besoins du secteur du handicap.

Par exemple, pour l'adoption des arrêtés d'exécution du décret inclusion, il s'agit uniquement d'une promesse de renforcement de normes, sans indicateurs de moyens ni calendrier précis. De plus, des pans entiers de la politique du handicap ne sont pas mentionnés dans votre déclaration. Je pense au renforcement de l'information aux citoyens, aux aides individuelles matérielles, aux dispositifs de soutien en emploi ordinaire et en formation professionnelle, aux entreprises de travail adapté (ETA) ou encore aux services d'accompagnement. C'est très inquiétant.

Je rappelle au Gouvernement que l'appel à projets handisport était très apprécié par le secteur et permettait à de nombreuses personnes en situation de handicap, jeunes et moins jeunes, de pratiquer un sport. Il faut poursuivre cet appel à projets et, globalement, répondre urgemment aux besoins quotidiens des familles.

Madame la ministre-présidente, je n'ai pas entendu un seul mot sur les aidants proches dans votre discours. Or, durant la précédente législature, toute une série d'aides ont été mises en place pour soutenir les aidants proches et les jeunes aidants. Je pense notamment à la création d'un réseau de jeunes aidants proches ou à l'ouverture de la Maison de l'aidance dans le nord de Bruxelles. Allez-vous poursuivre ces politiques de soutien ?

La lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes est un combat central. Il s'agit de lutter pour une société inclusive sur tous les plans. Dans la lignée de la précédente législature, l'accord de Gouvernement prévoit à nouveau de rédiger un plan global de lutte contre les violences faites aux femmes, alors même que le plan francophone coordonné était déjà important et complet.

À ce sujet, une évaluation du précédent plan est-elle à l'ordre du jour ? Sera-t-il prêt pour le 25 novembre prochain, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ? Quels seront les moyens affectés et le lien de ce plan avec le volet sécurité en Région bruxelloise ?

Vous parlez d'approche intégrée de la dimension de genre et de budgétisation liée au genre, ce qui est indéniablement positif. Ici encore, le flou est cependant total. La budgétisation liée au genre sera-t-elle mise en œuvre en 2020 ou vos déclarations resteront-elles au stade des incantations ?

En ce qui concerne le soutien aux animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), l'ancienne ministre chargée de l'Action sociale, Mme Céline Fremault, a augmenté, chaque année, à partir de 2016, les heures d'animation en Région bruxelloise. En trois ans, le budget a doublé pour atteindre le montant de 600.000 euros. La généralisation de l'EVRAS s'est enclenchée et nourrie de diverses expériences menées à l'étranger. Deux salons EVRAS consacrés aux approches, initiatives et cadres de référence européens ont été mis sur pied. Les moyens seront-ils bel et bien dégagés dans les années à venir pour poursuivre la généralisation de l'EVRAS, comme cela a été le cas sous l'ancienne législature ?

J'en viens maintenant aux enjeux en matière de cohésion sociale. Le vivre ensemble est un enjeu central au sein d'une métropole bruxelloise souvent décrite par ses fractures urbaines. Ce mercredi, j'ai pu participer avec plusieurs de mes collègues à une matinée riche en enseignements, organisée par Anticipate - Prospective Research d'Innoviris.

L'une des recherches présentées portait justement sur l'amélioration de la politique du vivre ensemble à Bruxelles. Cette recherche a mis en avant une méconnaissance de l'action publique en matière de vivre ensemble pour les citoyens, ainsi qu'un manque de lisibilité. La focalisation des politiques sur les quartiers les plus paupérisés limite leur potentiel effet cohésif, en n'imputant la responsabilité du vivre ensemble qu'à une partie de la population.

Si le Gouvernement entend réaliser une étude d'impact des modalités d'agrément pour éventuellement les revoir par la suite, il serait également judicieux de prendre en compte les résultats de ladite recherche et ses recommandations. Il convient d'ailleurs de signaler qu'aucun détail de calendrier et aucune information complémentaire de méthodologie n'ont encore été divulqués au sujet de cette étude.

À ce sujet, afin d'améliorer la visibilité et la lisibilité des politiques, des acteurs et des citoyens sur les mesures prises en matière de cohésion sociale, le Gouvernement pourrait-il réaliser une cartographie des différentes initiatives prises au niveau régional ?

En ce qui concerne les primo-arrivants, je m'étonne qu'aucune ligne ne fasse référence aux bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA). L'accueil des primo-arrivants est un véritable enjeu de société et doit être à la hauteur des valeurs que nous défendons. Un travail digne et respectueux de la personne doit être mené dans l'objectif d'une émancipation sociale et d'une insertion professionnelle. Je regrette par ailleurs la reculade de votre Gouvernement sur la mise en place du parcours d'intégration, retardée *sine die*.

(Remarques de M. Alain Maron, ministre)

Ce parcours d'accueil a été retardé et aucun calendrier n'a encore été fixé à cet égard.

En matière de pauvreté, force est de constater que le phénomène s'ancre et perdure dans notre Région. Vous avez cité les chiffres alarmants relatifs à la pauvreté infantile. À ce sujet également, nous sommes en peine de savoir ce que projette le nouveau Gouvernement. Un plan de lutte contre la pauvreté infantile est-il à l'ordre du jour ? Comment comptez-vous amplifier les politiques de soutien aux familles précarisées en les soutenant dans l'ouverture fondamentale de leurs droits sociaux ?

En outre, aucune politique nouvelle n'est à l'ordre du jour pour lutter efficacement contre la pauvreté. On nous annonce - ou plutôt, on nous rappelle - la création d'une seule nouvelle structure, à savoir la maison d'accueil de l'asbl Les Petits Riens (la Maison de la parentalité), par ailleurs déjà planifiée sous la législature précédente et dont les crédits étaient déjà inscrits au budget initial 2019. Rien de neuf sous le soleil, donc.

J'ai eu l'occasion de participer hier au premier Jeudi de l'hémicycle de cette législature, consacré à la lutte contre la pauvreté et le non-recours aux droits. À cet égard, je remercie Mme la présidente de poursuivre l'initiative de Julie de Groote. À Bruxelles, nous pouvons veiller à protéger les droits des plus démunis et faire en sorte qu'ils mobilisent leurs possibilités d'être aidés pour parvenir à suivre un parcours d'inclusion sociale.

Sous la législature précédente, de nombreux projets ont été soutenus afin de garantir l'ouverture de ces droits sociaux, tels que l'ouverture d'un centre d'aide aux personnes spécialisé dans l'ouverture des droits sociaux, baptisé la Maison des parents solos.

Lors de cette matinée d'échanges, les intervenants ont avancé l'idée d'élaborer un plan de lutte contre les nonrecours aux droits.

Votre Gouvernement y est-il favorable?

En matière de santé, le cdH a toujours plaidé pour une politique qui soit cohérente, intégrée et transversale. L'élaboration d'un plan social-santé bruxellois commun à toutes les entités compétentes est un aspect fondamental qui me paraît bien plus judicieux et porteur d'efficacité pour le quotidien des Bruxellois.

Cependant, sous la législature précédente, des plans ont été adoptés, le secteur a été consulté et il ne faudrait pas repartir d'une feuille blanche. Je vous rappelle que les politiques de prévention et de promotion de la santé sont la base de la pyramide des soins de santé et qu'elles permettent de réguler les coûts. Elles constituent le pilier de toutes les politiques de santé publique.

La promotion et la sensibilisation peuvent influencer nos comportements. C'est pourquoi il ne faut pas négliger ces politiques ni les moyens qui les accompagnent. Nous y serons attentifs lors de l'analyse du prochain budget.

J'en viens à la formation professionnelle, une politique au cœur des solutions de lutte contre le chômage, d'inclusion sociale durable, de développement économique et de développement personnel. Dans cette optique, je suis quelque peu circonspecte de ne voir aucune référence à la formation en alternance et au soutien au secteur de l'insertion socioprofessionnelle, ni aucune attention aux jeunes qui ne sont ni étudiants, ni travailleurs, ni stagiaires (not in education, employment or training, NEET).

En matière d'enseignement, le Gouvernement prévoit la création de deux nouvelles écoles, ce que nous saluons, mais ces projets ont en réalité été planifiés par le précédent Gouvernement. L'extension de l'Institut Alexandre Herlin est une excellente nouvelle, car elle répond à un réel besoin d'accueil des enfants porteurs de troubles autistiques.

Permettez-nous d'exprimer cependant quelques regrets : il n'y a pas un mot sur le pacte pour un enseignement d'excellence. En tant que pouvoir organisateur, quelles seront les actions menées par la Commission communautaire française ? Quelle sera sa pierre à l'édifice de la grande réforme de l'école ?

Pour la gratuité de l'enseignement, la Commission communautaire française prendra-t-elle une initiative en complément de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Dans l'affirmative, laquelle ?

Par ailleurs, quelles actions concrètes viseront à la transition écologique et numérique à l'école ? Va-t-on ouvrir de nouvelles filières de formation dans l'enseignement qualifiant ? Quelles seront les initiatives en matière de places de stage en entreprise ?

En matière de petite enfance, le Gouvernement insiste sur les synergies avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour la création de places. Mais nous voudrions aussi insister sur les synergies tout aussi nécessaires en matière de vaccination et de handicap.

J'en viens à la culture. Même si nous pouvons nous réjouir de la future candidature de Bruxelles au titre de Capitale européenne de la culture 2030 et de la mise sur pied d'un Office culture ou guichet pour les artistes, nous serons attentifs à leur concrétisation. Bruxelles a toute sa place pour devenir Capitale européenne de la culture. Ville d'effervescence et de création, ville de patrimoine et d'art contemporain, ville incarnant la diversité culturelle, Bruxelles ne cesse de bouger. En ces temps de repli sur soi et de montée des extrêmes, il est d'autant plus primordial de montrer au monde entier la cohabitation de diverses populations et la richesse culturelle et humaine qu'elle engendre.

J'aimerais, par ailleurs, attirer votre attention sur l'amélioration des conditions des artistes d'origine subsaharienne dans le milieu culturel et artistique bruxellois. Il s'agit d'un enjeu de première importance pour une ville-monde comme Bruxelles. À cet effet, ici aussi, la matinée organisée ce mercredi au Parlement par Anticipate - Prospective Research a été éclairante. Je terminerai d'ailleurs sur ce point, en vous encourageant à continuer d'inviter la société civile au sein de notre hémicycle.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Dans la continuité des propos de Mme Kazadi à propos de la culture, je souhaite insister sur le rôle de la Commission communautaire française en matière de soutien à l'émergence de nouveaux projets culturels. De très nombreuses associations sont demandeuses d'aides en tout genre pour créer, développer ou simplement perpétuer des événements culturels locaux. S'il est évidemment capital de se fixer des objectifs ambitieux comme Bruxelles, Capitale européenne de la culture 2030, il me semble essentiel de soutenir également une culture de proximité, créée, pensée et organisée par les habitants, pour les habitants. La Commission communautaire française dispose pour ce faire d'un centre de prêt audiovisuel. Elle pourrait donc le développer et l'enrichir, notamment avec

du matériel comme des bancs, des chaises, des tentes, des extincteurs et d'autres éléments nécessaires à l'organisation d'événements culturels.

Par ailleurs, je partage l'objectif d'améliorer la visibilité de Bruxelles sur la scène internationale. On n'en fera jamais assez pour mettre Bruxelles sur la carte du monde, sous tous ses aspects. Vous parlez de la délégation que vous souhaitez développer à Paris, mais il semble que celle-ci ait déjà été renforcée lors de la dernière législature. Comment comptez-vous concrètement améliorer cette présence ?

De plus, j'attire votre attention sur les rencontres annuelles Bruxelles sur Seine, qui sont un succès et permettent un échange de bonnes pratiques entre acteurs de terrain issus de France, du Québec et de Belgique. Droits des femmes, handicap, droits de l'enfant, etc. Les sujets qui y sont traités sont primordiaux ! Comptez-vous reconduire ce projet ?

En matière budgétaire, nous regrettons le silence radio depuis le mois de juillet. Tout comme la déclaration de politique régionale et, contrairement à ce qui se passe dans d'autres Assemblées, vous n'avez tout simplement cité aucun montant, aucune évaluation chiffrée, aucune méthodologie budgétaire, pour étayer vos ambitions. Or, comme vous le savez, les besoins sont criants dans les différents secteurs. Les chiffres et le budget, c'est ce qui permet de passer des paroles aux actes. Comment allez-vous tenir vos promesses faites aux Bruxellois et aux Bruxelloises? Nous serons attentifs aux tours de passe-passe lors de l'examen en profondeur du budget et nous espérons sincèrement que les intentions de la DPG de juillet 2019 et de cette déclaration d'aujourd'hui se concrétisent réellement avec les moyens adéquats.

En matière institutionnelle, votre Gouvernement entend, selon vos dires, simplifier l'organisation institutionnelle de la politique sociale et de santé à Bruxelles. Nous aimerions, quant à nous, procéder à cette simplification, quelle que soit la politique envisagée.

Très concrètement, ainsi que nous l'avons déjà souligné au mois de juillet, les diverses déclarations de politique générale ne prévoient aucune mesure de simplification institutionnelle digne de ce nom. Une telle simplification permettrait pourtant aux citoyens de s'y retrouver et améliorerait l'efficacité de nos politiques. Alors que tous les partis, en campagne électorale, ont fait part de leurs idées dans ce domaine il y a moins d'un an, force est de constater que les déclarations de politique générale n'en donnent aucun écho. Je regrette cette occasion manquée et je pense que ce débat ne peut souffrir un nouveau report de cinq années. Nous devons avoir le courage de l'aborder durant la présente législature et vous pourrez compter sur notre loyauté à cet égard.

En conclusion, on peut certes se montrer rassuré quant à continuité de certaines politiques menées précédemment. Cependant, la lecture de cette déclaration suscite l'inquiétude dans la mesure où elle comporte de nombreuses incertitudes sur des sujets pourtant essentiels que ma collègue a énumérés : notamment l'aide aux personnes porteuses de handicap, les familles monoparentales, les aînés. Nous ne pouvons pas les oublier et nous serons particulièrement attentifs à ce que personne ne soit abandonné au bord du chemin durant cette législature.

Par ailleurs, je l'ai dit, on entrevoit mal à ce stade la concrétisation budgétaire de cette déclaration. Nous nous soumettrons à l'exercice d'ici quelques semaines, mais nous espérions obtenir dès à présent des évaluations, ne

fût-ce que quelques chiffres laissant entrevoir que les promesses faites seront tenues.

La semaine passée, à cette même tribune, j'ai rappelé que le cdH pratiquerait une opposition constructive et je confirme cette attitude. Notre engagement collectif sera total afin que la transition soit humaine et durable pour les francophones de Bruxelles.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

M. Michaël Vossaert (DéFI).- Nous pouvons nous poser la question du temps, des raisons et de l'intérêt du débat d'aujourd'hui. De nombreux députés ont envie de dépoussiérer le mode d'interpellation et de travail, tant à la Commission communautaire française qu'à la Région. Mais ce débat est nécessaire, car il permet de faire émerger des questions urgentes. Ce matin, le GAMP nous a fourni une liste de recommandations que nous avons entendues et qui appellent des réponses concrètes et réalistes. À défaut, les Bruxellois pourraient être très déçus par cette majorité ambitieuse et volontaire.

Je ne suis pas là pour sauver le soldat « Commission communautaire française », mais plutôt pour souligner ses atouts, ses qualités, son savoir-faire. Notre objectif et notre responsabilité consistent à moderniser son fonctionnement. À la Fédération Wallonie-Bruxelles, par décence, notre cheffe de groupe n'a pas posé au ministre-président la question existentielle de ses intentions, mais nous avons toujours mis en avant la nécessité de travailler en commun avec les institutions et les entités.

Comment pouvons-nous faire mieux avec moins ? Et comment allons-nous travailler ensemble ? Comment allons-nous améliorer la qualité de vie des Bruxellois et Bruxelloises ?

La ministre-présidente l'a dit : la Commission communautaire française est au cœur des politiques de Bruxelles et peut-être même des solutions.

Je ne suis pas dans une logique de sparadraps et je ne veux pas que nous nous tirions une balle dans le pied. Je veux juste dire que nous pouvons apporter des solutions là où nous sommes. Concrètement, la Commission communautaire française peut se fonder sur ses politiques de formation pour améliorer la situation sur le plan de la lutte contre la précarité et la pauvreté, et de l'épanouissement de nos citoyens.

En ce qui concerne le partenariat, quelques jours après la fête de la Communauté française, un Gouvernement s'est formé. Il a annoncé sa volonté de travailler seul. Je parle ici du Gouvernement flamand. Son premier acte a été de décider de quitter UNIA, ce centre interfédéral dans lequel la Commission communautaire française et la Région bruxelloise ont investi des moyens. Un partenariat s'était d'ailleurs tissé entre les Régions.

Son deuxième acte a été de décider, comme l'a expliqué M. Maron en commission, de créer un parcours d'intégration sans tenir compte de Bruxelles. Un parcours avec un système différent et payant, qui aura une incidence sur nos politiques et qui pourrait rencontrer des problèmes sur le plan juridique. Nos discussions témoignent d'une vraie rupture avec les décisions d'un Gouvernement flamand très à droite, qui ont été prises sans concertation. Et je ne parlerai pas de la question du ring, qui ne relève pas de la Commission communautaire française. Cela démontre que nous, francophones bruxellois et wallons, avons tout intérêt à travailler dans un véritable partenariat, lequel commence à travers la Commission communautaire française.

Nous pouvons, certes, évoquer les missions qui peuvent être menées pour améliorer ce lien entre les deux Régions, mais nous devrions parallèlement dresser un état des lieux des difficultés de coopération. Je songe notamment, et vous l'avez dit, Mademoiselle Kazadi, aux liens avec la Fédération Wallonie-Bruxelles que constituent le pacte pour un enseignement d'excellence ou encore les politiques sportives. Nous savons bien que la Commission communautaire française ne joue pas le rôle de pilote, mais comment les partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles comptent-ils organiser la politique sportive ? Comment vont-ils nous y associer ? L'initiative du premier pas ne revient-elle pas justement à la Fédération Wallonie-Bruxelles, et non à la Commission communautaire française ?

J'en viens à un autre point qui est celui de la numérisation de notre institution. Je relève une absence de collaboration avec Etnic. Il s'agit d'exemples mineurs, mais nous pourrions combler ces lacunes et travailler encore mieux. Cela participe aussi à votre volonté de décloisonner. Je ne vois pas de politique de déconstruction. Décloisonner, c'est aussi mettre en avant les bons partenariats et ceux qui ne fonctionnent pas, et améliorer les choses.

La question fondamentale est celle de l'amélioration de la qualité de vie des Bruxelloises et des Bruxellois. Dans ce domaine, il existe un modèle révolutionnaire au sein même de notre instance : le partenariat avec le monde associatif et la société civile. Il faut défendre ce modèle dans notre institution. Le monde politique a ses limites. Le secteur privé et le monde associatif se prévalent d'une expérience de terrain nécessaire pour faire avancer les politiques, les corriger et les adapter. Nous l'avons encore constaté ce matin lors de la rencontre avec les acteurs de terrain, ces parents et ces familles dont le vécu est nécessaire pour nous, mandataires politiques, prenions responsabilités. Nous ne savons pas tout. Nous ne vivons pas non plus dans une tour d'ivoire. Il nous faut des outils pour nous permettre de prendre nos responsabilités.

Pour cette raison, je trouve intéressant que vous évoquiez dans votre discours les appels à projets et les projets-pilotes. Il faut responsabiliser le monde associatif, lui permettre d'être créatif, de mettre en avant ses bonnes pratiques, et le soutenir.

Pour le deuxième aspect, je me tourne vers le PTB. Je me suis demandé si son intention était de fermer les écoles. En effet, s'il critique le fait que nous finançons des formations pour favoriser l'emploi, quel est dès lors l'intérêt de l'éducation ?

(Remarques de Mme Stéphanie Koplowicz, députée)

Parlons-en, des entreprises. Il faut arrêter de mettre chaque fois en opposition le citoyen, le monde politique et les entreprises ! Les entreprises ne sont pas là uniquement pour faire du profit, elles ont également pour objectif d'amener le bien-être dans notre société. Telle est notre vision, du moins.

Ce qui importe, c'est de faire en sorte que des emplois soient créés, mais aussi de mettre en place un contexte qui le permette. Notre Région a, par exemple, joué un rôle pionnier dans l'économie circulaire. Cela crée des emplois et met en avant de nouveaux métiers. La transition économique et environnementale nous permettra de créer de nouveaux emplois et de nouvelles formations. Je refuse catégoriquement que l'on nie le bienfait de l'investissement dans la formation.

Pourquoi ne pas se fixer pour objectif d'afficher, d'ici la fin de la législature, le meilleur taux de qualification des

Bruxelloises et des Bruxellois ? Pourquoi ne pas avoir cette vision ? M. Van Goidsenhoven déplorait le manque de vision et d'ambition à cet égard. Cette ambition de la qualification est portée par cette majorité.

Il faut sécuriser les parcours de formation, éviter que les personnes ne les interrompent de manière anticipée. Ensuite, il est essentiel de lier les politiques de formation et d'emploi. Désormais, un même ministre gère ces deux compétences, ce qui est une bonne chose. Nous allons conclure un accord de coopération qui accouchera d'une philosophie de l'efficience pour que la formation que nous allons financer mène véritablement à l'emploi.

Nous devons agir sans tabou. Nous devons en parler, notamment avec le secteur de l'insertion socioprofessionnelle (ISP). Nous devons financer les formations en corrélation avec les marchés de l'emploi et de l'entreprise. Il faut surtout prendre en compte les retours des personnes qui ont suivi ces formations. Le taux de satisfaction est élevé et il faut qu'il soit suivi d'un bon taux d'entrée sur le marché du travail. Cette corrélation existe et nous invite à poursuivre dans cette voie.

Quelqu'un a évoqué l'absence de la formation en alternance. Cette dernière fait partie des objectifs de ce Gouvernement. Des états généraux sont organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles - encore un exemple de partenariat. Le Gouvernement de la Commission communautaire française va-t-il y participer ?

En ce qui concerne la validation des compétences, nous savons que beaucoup de personnes sont qualifiées, mais pas reconnues. En 2018, nous sommes déjà parvenus à dépasser l'objectif fixé de 2.000 titres de compétence pour atteindre le nombre de 2.170. Il faut aller encore plus loin en poursuivant ce processus.

J'en viens aux fonctions critiques. On nous reproche parfois de proposer des formations qui ne sont pas liées aux métiers en pénurie. C'est faux, car 82 % des formations proposées sont justement liées à ces métiers. Dans mon groupe, plusieurs députés interviendront dans les discussions budgétaires, dans le cadre des séances plénières ou lors des Jeudis de l'hémicycle, mais nous avions envie de formuler ici des critiques constructives.

S'agissant du plan d'inclusion de la jeunesse, j'avais proposé dans ma commune d'associer tous les acteurs de l'emploi, du sport, de la culture et du social. Quel est le calendrier de ce plan d'inclusion ?

Nous avons parlé de décloisonnement. Il ne s'agit pas de ne pas parler avec les néerlandophones, ni de ne montrer aucune ouverture envers les diverses communautés de la Région bruxelloise, mais faites attention : tout transfert entraîne des conséquences. Transférer et décloisonner ne doit pas s'assimiler à de la cogestion.

Ensuite, nous ne sommes aucunement opposés au débat sur le plan social-santé, mais nous voulons qu'un calendrier soit fixé. Les états généraux sont mis en place, mais soyons sûrs de respecter l'agenda. Nous avons élaboré, sous la législature précédente, un plan de lutte contre la pauvreté et un plan santé. Au-delà de l'articulation avec les états généraux, quel est le calendrier de ces derniers ?

Je l'ai déjà dit, Mme Joëlle Maison suit de près le dossier de l'autisme au sein de notre Parlement, mais surtout à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre priorité est la détection précoce, mais aussi l'aide à l'inclusion. Il s'agit bien d'une priorité de ce Gouvernement. Nous avons entendu l'appel du GAMP. Nous connaissons bien les conséquences éventuelles sur les acteurs de terrain et les

familles. Nous n'avons pas le droit de ne pas assumer nos responsabilités et nous devons trouver rapidement des solutions.

Pour le décret inclusion, il faut adopter les derniers arrêtés d'application. Il importe de savoir si nous disposons des moyens budgétaires suffisants pour tenir les engagements financiers précisément liés à la mise en œuvre de ces mêmes arrêtés d'application.

Je n'ai pas entendu de référence aux aidants proches et jeunes aidants proches dans votre discours. Nous voudrions connaître les mesures qui permettront d'améliorer la situation de ces personnes et de soulager leur quotidien.

Mme Bomele suit de très près le dossier de la monoparentalité. C'est également un thème souvent évoqué en Région bruxelloise. Vous ne l'avez pas abordé dans votre discours. Quelle sera votre approche en la matière et comment allez-vous y répondre ?

J'en viens à un sujet important, à savoir la politique des seniors. Nous nous réjouissons que vous ayez augmenté de 1 % le contingent d'heures des services d'aide à domicile pour permettre le maintien à domicile de nos seniors. C'est une mesure positive.

La question du burnout est également très importante. Nous avions, à l'époque, déposé une résolution sur l'initiative de M. Loewenstein. Quelle en sera l'application ? Comment cette initiative sera-t-elle suivie d'effets ?

Le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) mentionne les questions du surpoids et de l'obésité infantile. La lutte contre l'obésité présente des avantages sur les plans économique et social. De nombreux soins de santé ont, en effet, trait à l'obésité. Notre groupe attire votre attention sur le sujet et Jonathan de Patoul sera notre porte-parole en la matière au sein de cet hémicycle.

En matière d'enseignement, nous avons beaucoup parlé de la méthode de la pédagogie active. Mais le point d'attention principal est la question de l'indispensable maîtrise de la langue de l'enseignement. Comme l'a rappelé Christophe Magdalijns dernièrement, l'éducation aux médias est essentielle également. Les jeunes doivent développer un esprit critique vis-à-vis de la multitude de sources d'informations auxquelles ils ont accès. Ils doivent pouvoir faire le tri et échapper ainsi à la manipulation qui les guette si l'on ne prête pas suffisamment attention à ce point.

Concernant les accompagnateurs, dans le cadre du transport scolaire, je rejoins la préoccupation du PTB : il faut absolument que l'on travaille à une revalorisation de leur statut. C'est très important.

En matière de sport, j'ai déjà eu des débats à différents niveaux autour de la question de ce que représente le sport. Avant tout, celui-ci est lié à une activité physique bonne pour la santé. Nous devons faire la promotion du sport au niveau de la Commission communautaire française, mais le pilote en la matière doit être la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle en a les moyens et doit nous associer à son projet.

À notre niveau, nous avons la capacité de mettre en avant le sport féminin - j'espère que nous aborderons cette question lors d'un Jeudi de l'hémicycle -, le handisport ou le vivre ensemble dans le domaine du sport. Le sport a énormément de bienfaits, mais c'est cette notion d'activité physique qui doit demeurer centrale dans nos échanges.

Concernant la modernisation de l'institution, nous avons pris connaissance, avec satisfaction, du remodelage des sites internet et des applications de la Commission communautaire française.

Je salue également la création de la radio de BX1, qui sera un moteur tant de l'économie à Bruxelles que de la promotion de nos acteurs culturels.

Je terminerai par la question de la culture et de la langue française. Nous sommes 300 millions de francophones, c'est extraordinaire! La Commission communautaire française est l'un des réceptacles et l'ambassadrice de cette culture. Nous avons mis en avant notre objectif de sommet de la Francophonie. Au lieu de nous tirer une balle dans le pied, prenons l'exemple de Métropole Culture, à Molenbeek, et de tous les bienfaits que nous en avons retirés. Prenons donc pour objectif d'organiser ce sommet de la Francophonie et de mettre en avant notre institution.

Tous les constats et questions de ce jour prouvent que nous portons une énorme responsabilité. Les missions de la Commission communautaire française sont véritablement au centre des solutions, et le groupe DéFI veut y apporter tant son expertise que sa force de proposition. Notre projet ne doit pas opposer les Bruxellois entre eux, mais être réaliste et concret, pour l'avenir de nos citoyens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme Gladys Kazadi (cdH).- Monsieur Vossaert, à l'avenir, pourriez-vous m'appeler Madame et non Mademoiselle ? Je trouve cet appellatif un peu dégradant. Merci.

(Applaudissements)

Mme Delphine Chabbert (PS).- Le programme du nouveau Gouvernement francophone bruxellois, que vous nous avez présenté, est assurément enthousiasmant, ainsi que l'a relevé mon chef de groupe. Il témoigne d'une véritable volonté de mener une politique au plus proche des besoins des Bruxelloises et des Bruxellois et, surtout, d'agir sur les sources des inégalités autant que sur la prise en considération et l'accompagnement des personnes en grande difficulté.

Nous savons toutes et tous, ainsi que vous l'avez rappelé, qu'à Bruxelles, quatre enfants sur dix vivent sous le seuil de pauvreté. Un des enjeux majeurs pour Bruxelles consiste à lutter contre la pauvreté et ses sources, ainsi qu'à mettre tout en œuvre pour que les mesures politiques agissent efficacement contre ce fléau. Mon groupe est persuadé que la pauvreté n'est pas une fatalité.

Dans ce contexte, et pour approfondir la question, je voudrais épingler un article paru dans Le Monde du 16 octobre et consacré à Esther Duflo, colauréate du prix Nobel d'économie. Selon moi, elle va tous nous inspirer pendant de longues années.

Sa méthode de recherche en matière de lutte contre la pauvreté est entièrement fondée sur des expériences de terrain, plutôt que sur des données statistiques ou sur la modélisation de comportements humains. Je me permets de la citer rapidement : « Cette méthode de recherche en sciences sociales n'est pas nouvelle, mais elle n'est pas suffisamment utilisée, alors qu'elle est des plus utiles, au point de vue politique, pour apporter aux décideurs la preuve que telle ou telle mesure obtient des résultats ». Il s'agit bien de lutte contre la pauvreté.

Je retiens de cette approche le fait que les mesures visant à lutter contre la pauvreté doivent faire l'objet d'évaluations et, pour ce faire, partir du terrain. Nous devons intégrer dans notre méthode de Gouvernement une culture de l'évaluation permanente des politiques sociales et de santé, pour sans cesse les améliorer au regard des besoins rencontrés, *a fortiori* dans un cadre budgétaire très contraignant.

Plus largement, avec les acteurs associatifs, c'est une approche transversale de la lutte contre la pauvreté que nous préconisons, ce qui suppose une analyse d'impact de nos décisions dans tous les domaines sur les facteurs aggravants de la pauvreté. À cet égard, je voudrais insister sur les inégalités entre les hommes et les femmes, puisque les femmes subissent plus directement la pauvreté et qu'elles cumulent plusieurs discriminations, comme vous en avez fait état dans votre déclaration. Nous devons y être plus attentifs et intégrer cette dimension de genre dans les dispositifs d'évaluation également.

Dans votre programme, il est prévu de soutenir le tissu associatif et le secteur non marchand en épaulant davantage d'initiatives associatives et citoyennes. Nous devons améliorer et évaluer de manière continue nos actions et mener des réflexions collectives entre les acteurs publics, les associations, les usagers, les citoyens, les citoyennes et les chercheurs. Avec mon groupe, nous saluons votre engagement d'évaluer les politiques menées par le Gouvernement, en incluant les citoyennes et les citoyens bénéficiaires, par exemple au travers de panels représentatifs, mais aussi les associations concernées et l'administration.

Ce sont les meilleures pistes pour que nos politiques remplissent pleinement leurs missions et permettent surtout de lutter efficacement contre la pauvreté. Cela apportera également des réponses concrètes en matière de non-recours aux droits sociaux. Nous en avons largement parlé hier lors des Jeudis de l'hémicycle : il s'agit d'un facteur aggravant la pauvreté.

Nous sommes aussi convaincus que la parole doit être rendue aux citoyens et aux citoyennes sur les problématiques qui les concernent. C'est une question d'éthique, d'efficacité, mais aussi de modernisation de notre manière de faire de l'action publique et de notre démocratie.

J'appelle le Gouvernement à deux choses. D'une part, à lancer, soutenir et valoriser l'innovation sociale. La valeur des initiatives créatives dans la capacité à créer des changements est démontrée. Je donnerai, à titre d'exemple, le projet expérimental de terrain Housing First, qui deviendra une politique publique. D'autre part, j'appelle le Gouvernement à associer étroitement les associations, les chercheurs, les usagers et les citoyens aux processus d'élaboration, de décision et d'évaluation des politiques publiques.

Nous voulons aller encore plus loin et développer des dispositifs participatifs rigoureux, qui vont au-delà d'une concertation formelle, et permettent une véritable délibération collective. C'est fondamental. Il en va de notre responsabilité à toutes et à tous de revitaliser et de nourrir notre démocratie.

Enfin, nous soulignons l'enjeu qui consiste à garantir une certaine représentativité de la population bruxelloise dans ce processus, et donc de redonner la parole à ce que l'on pourrait appeler les « oubliés de la participation », comme les nomme Pierre Rosanvallon.

Vous l'aurez compris, Madame la ministre-présidente, mon groupe vous assure de son soutien et vous encourage à considérer, avec la plus grande attention, ces trois

éléments : l'innovation sociale, l'évaluation des projets de terrain innovants et la participation citoyenne.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La liste des orateurs est épuisée. Je vous propose de suspendre la séance jusqu'à 14h30.

La séance est suspendue à 11h59.

La séance est reprise à 14h35.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Un enfant belge sur quatre en surpoids

de Mme Aurélie Czekalski

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

> et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Cette semaine, différents organismes tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Unicef et Solidaris ont tiré la sonnette d'alarme et rappelé les effets néfastes du sucre et du surpoids sur la santé des individus, en particulier des enfants et des adolescents. En 40 ans, le nombre de cas d'obésité chez l'enfant et l'adolescent a été multiplié par dix. En Belgique, 24 % des jeunes de cinq à dix-neuf ans sont en surpoids.

Quelles sont les campagnes mises en place en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les écoles et les associations de jeunes, pour prévenir l'obésité et sensibiliser au problème du surpoids chez les enfants et les adolescents ?

Quels sont les chantiers prioritaires afin de garantir l'accès à une alimentation variée et équilibrée ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Votre question met à nouveau en avant la question des déterminants de la santé, notamment les déterminants sociaux et environnementaux.

La promotion de la santé en milieu scolaire, comme vous l'avez dit, est une compétence qui appartient à la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses services de promotion de la santé à l'école (PSE). Pour ce qui est de l'action de la Commission communautaire française, y compris auprès des jeunes, je vais énumérer diverses actions que nous avons lancées.

Dans le cadre d'une question d'actualité, je ne pourrai malheureusement pas être complète. C'est pourquoi je vous renvoie à la réponse que j'avais donnée à Mme Kazadi le 18 septembre dernier. Vous y trouverez tous les détails à propos des éléments que je vais vous fournir.

Le plan stratégique 2018-2022 a permis de désigner 39 opérateurs pluriannuels - vous comprenez maintenant pourquoi je ne peux pas tous les citer - ainsi que 43 projets. Dans le domaine de l'alimentation, quatre opérateurs sont actifs : le service d'information et promotion éducation pour la santé de l'Université libre de Bruxelles (ULB), le Réseau santé diabète-Bruxelles (RSD-B), qui travaille dans les Marolles, Hispano-Belga à Saint-Gilles et La Rue à Molenbeek-Saint-Jean. Tous ces projets incluent des

acteurs multithématiques qui interviennent également sur les guestions de santé.

Je le répète, le Gouvernement a pour ambition de travailler sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. La question de l'obésité témoigne clairement de la nécessité de travailler de cette manière. Pour ce faire, nous collaborons main dans la main avec la Région, notamment avec la stratégie Good Food.

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Vous connaissez les effets néfastes que peuvent avoir le sucre ou le surpoids sur les enfants, notamment des problèmes de concentration. Il s'agit donc vraiment de veiller au grain, d'encourager tous les acteurs et associations et de renforcer les campagnes de communication à ce sujet.

Ma collègue Viviane Teitelbaum ne manquera d'ailleurs pas de vous interroger dans ce domaine.

La vaccination contre la poliomyélite

de M. David Weytsman

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

M. David Weytsman (MR).- Nous vivons dans un pays où, malheureusement, de plus en plus de personnes, pour toute une série de raisons rarement fondées sur des faits scientifiques et objectifs, mais plutôt sur des appréciations personnelles ou des croyances philosophiques voire cultuelles, souhaitent ne pas se faire vacciner.

Ce choix leur appartient. Pour autant, un vaccin est obligatoire : celui contre la poliomyélite.

La dernière étude dont nous disposons remonte à 2012. Elle nous montre que 91 % des enfants en Région bruxelloise sont vaccinés - un enfant sur dix n'est donc pas vacciné - contre 95 % en Flandre et en Wallonie.

Ne doit-on pas sensibiliser tous les Bruxellois à l'utilité d'être vacciné, et avoir une réflexion sur cette maladie dont on meurt encore et qui n'est pas totalement éradiquée ?

Il serait utile de mettre le point à l'ordre du jour d'une prochaine conférence interministérielle (CIM) de la santé publique. Ne pourrions-nous pas travailler main dans la main avec la Commission communautaire commune ou la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la sensibilisation ou la communication, comme je vous y invitais dans ma réaction à votre déclaration de politique générale ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est effectivement compétent pour les enfants. Il édicte d'ailleurs des règles plus strictes et impose, outre l'obligation légale concernant la poliomyélite, certaines vaccinations pour la fréquentation des milieux d'accueil.

Quant à la Commission communautaire commune, elle est compétente pour les adultes. Le plan de promotion de la santé étant axé sur les compétences propres de la Commission communautaire française, on conçoit que cette dernière ne s'exprime pas en matière de vaccination. Mais ce n'est pas pour autant qu'elle reste inactive. En réponse à votre question, je précise donc que des partenariats sont organisés avec les autorités compétentes : Agence pour une vie de qualité (AVIQ), Commission communautaire commune et ONE. Les agents du secteur de la promotion de la santé de la Commission communautaire française se réunissent

régulièrement avec des représentants de ces instances pour évoquer notamment les questions de vaccination.

Ainsi, le site vaccination-info.be est désormais en ligne et actualisé, grâce au travail réalisé par l'asbl Question santé - l'un des piliers du secteur de la promotion de la santé à la Commission communautaire française - et financé, précisément suite à ce travail de partenariat, par l'AVIQ, l'ONE et la Commission communautaire française.

Vous trouverez d'autres éléments de réponse dans le discours que je prononcerai dans un instant.

M. David Weytsman (MR).- Il serait toutefois intéressant de vous renseigner auprès des bons acteurs, afin d'évaluer dans quelle mesure les chiffres que j'ai cités, qui datent de 2012, ont connu une baisse ou une hausse. Les articles publiés récemment dans la presse semblent plutôt pencher vers une augmentation.

Je tiens à rappeler la nécessité de la vaccination. Il existe des amendes et des sanctions, mais il me semble qu'il faudrait faire valoir l'immoralité que constitue la non-vaccination contre la poliomyélite. Une campagne de sensibilisation davantage axée sur le grand public, dont le but serait de rappeler la norme dans notre société, me semblerait utile. Si ce n'est pas vous qui l'organisez directement, étant donné la spécificité bruxelloise, votre Collège devrait au moins y participer.

POURSUITE DE LA DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente.- Nous poursuivons la discussion de la déclaration de politique générale.

La parole est au Gouvernement pour répondre aux interventions des membres du Parlement.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Michel Serres disait : « Chaque fois qu'il y a un changement de support, il y a un Socrate qui engueule un Platon. ». Chacun s'identifiera à qui il veut !

Il y a du neuf, et le neuf, c'est la volonté de décloisonnement des politiques de la Commission communautaire française, avec des déplacements sur le plan institutionnel, dans une option claire de meilleure articulation entre la Commission communautaire française et les autres niveaux de pouvoir.

Il y a bien sûr des avis divergents, des partis défendant des options différentes de manière plus ou moins forte, claire, cohérente, explicite : communautaristes, régionalistes, « Cocofphiles », agnostiques, indifférents, nouveaux convertis, ceux qui changent d'avis, etc.

L'option choisie avec l'ensemble du Collège est pragmatique : le renforcement des politiques de la Commission communautaire française sur le plan opérationnel, toujours avec cette cohérence, mais aussi sur le plan budgétaire, au bénéfice des Bruxelloises et des Bruxellois.

Le décloisonnement et la cohérence avec les autres entités se développent sur de nombreux plans : primo-arrivants et parcours d'accueil, aides à l'emploi et individuelles pour les personnes handicapées ou social-santé. Cela affecte d'ailleurs les travaux du Parlement lui-même, les politiques et votre travail, justement pour ces raisons de cohérence. Je songe aussi aux liens entre l'emploi et la formation, ainsi qu'à l'alliance emploi-environnement.

Le Gouvernement régional a présenté hier la contribution bruxelloise au Plan national énergie-climat (PNEC), qui aura des impacts à Bruxelles sur la qualité de l'air, l'alimentation, la qualité du bâti à rénover, mais aussi la création d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale. Cela soulève donc des enjeux sur le plan de la lutte contre la pauvreté, de la santé, de la formation professionnelle, mais aussi de l'enseignement qualifiant, ce dernier devant permettre aux jeunes Bruxellois d'accéder à ces nouveaux emplois. Le CERIA s'est d'ailleurs déjà engagé dans cette direction.

On ne peut donc pas parler d'une main gauche détruisant ce que la droite construit. Bien au contraire, nous souhaitons que les deux mains travaillent de concert, et ce, même si je vous rejoins concernant certains effets des politiques du Gouvernement fédéral. Notre but est de rencontrer les objectifs politiques essentiels de la Commission communautaire française, dans l'intérêt des Bruxellois. Nous voulons permettre aux responsables politiques d'être plus cohérents. Leur travail n'en sera que plus lisible et accessible, tant pour les citoyens que pour les associations.

Cela devrait également nous permettre de lutter contre ce que vous avez nommé « la subsidiologie », qui est vécue à la fois par les associations et par les pouvoirs publics. Notre système institutionnel crée de plus en plus de systèmes différents et c'est un enjeu réel pour les associations et les pouvoirs publics. Nous devons veiller à rendre le tout cohérent et c'est bien là le but du décloisonnement et du transfert de certaines politiques.

La question soulevée est donc opérationnelle, mais aussi budgétaire. Le décloisonnement permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives budgétaires qui bénéficieront aux politiques de la Commission communautaire française dans le cadre régional.

En clair, Monsieur Van Goidsenhoven, nous ne sommes pas en train de tuer la Commission communautaire française, ni de réaliser un dessein institutionnel purement idéologique. Chacun ici connaît les contraintes budgétaires qui pèsent sur la Commission communautaire française, en application des lois spéciales de financement et de l'évolution des besoins en Région de Bruxelles-Capitale, en particulier l'évolution divergente entre les dépenses et les recettes.

Pour l'essentiel, les recettes de la Commission communautaire française progressent en suivant l'inflation, tandis que les dépenses progressent à la fois en fonction de l'évolution des salaires et de la forte progression des besoins à Bruxelles. Nos efforts actuels visent autant à assurer davantage de cohérence qu'à garantir la qualité du travail et le maintien des services offerts aux Bruxellois par la Commission communautaire française.

Par ailleurs, c'est parce que nous travaillons de concert avec la Région de Bruxelles-Capitale que celle-ci apportera un soutien budgétaire substantiel à la Commission communautaire française, à hauteur de quatorze millions d'euros, comme le verrez au moment de l'examen du budget.

Sans résignation, nous continuerons à défendre la neutralisation des dépenses d'investissement en infrastructures et à réclamer auprès des instances européennes que ce type de dépenses soit neutralisé lors du calcul du solde budgétaire dans le système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC).

Voilà ce que je pouvais vous dire en guise d'introduction. Je vais maintenant m'efforcer de répondre aux multiples questions et interpellations que vous m'avez adressées, ainsi qu'au Collège.

En guise de préambule, j'aimerais rappeler la spécificité de l'exercice et son caractère un peu particulier, puisque nous avons eu un grand débat au mois de juillet, qui sera suivi d'un débat beaucoup plus concret et précis au moment des discussions budgétaires. J'ai d'ailleurs signé ce matin la transmission du budget au Parlement. Celui-ci devrait donc vous parvenir dans les prochaines heures.

Cela explique aussi pourquoi certains aspects, au sujet desquels vous m'avez interpellée, ne figuraient pas dans mon discours de ce matin. Si vous n'obtenez pas la réponse à toutes vos questions, je vous répète que le Collège et moi-même serons disponibles, soit à l'occasion de l'examen du budget, soit lors de l'une des séances, pour vous fournir de plus amples détails.

En ce qui concerne la question de l'agent de liaison, c'est le *statu quo*, Monsieur Van Goidsenhoven. Nous n'avons pas encore reçu la lettre de mission du principal intéressé.

J'en viens aux compétences en social-santé, et plus précisément à la question que m'ont posée M. Weytsman, Mme de Radiguès et Mme Koplowicz en rapport avec le plan de promotion de la santé. La suite du Plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022 est en cours d'évaluation. J'ai réuni mon administration à ce sujet la semaine dernière et j'ai déjà rencontré plusieurs acteurs fondamentaux du secteur de la promotion de la santé. Il s'agit là d'une question qui me tient particulièrement à cœur.

Une personne de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale sera chargée, aux côtés de l'équipe de la Commission communautaire française, de l'évaluation du plan et, surtout, de son intégration dans le plan global social-santé. Le Gouvernement et l'administration sont engagés dans ce processus de collaboration entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune.

Le plan de promotion de la santé et le Plan de santé bruxellois seront donc bien articulés entre eux et nous ne comptons bien entendu pas partir d'une feuille blanche pour l'élaborer, car cela n'aurait aucun sens. Au contraire, sur base des analyses des besoins déjà réalisées, ainsi que des états généraux bruxellois de la santé et du social, nous élaborerons un plan en cohérence avec les initiatives pertinentes existantes, qui renforcera celles qui le méritent au regard des besoins recensés. Il ne s'agit donc pas de réinventer la roue, mais de faire en sorte qu'on l'utilise correctement.

L'une de mes priorités de travail consistera à élaborer plus avant les campagnes d'information et de sensibilisation relatives aux infections sexuellement transmissibles, notamment le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et les hépatites, ainsi qu'à modifier la perception de plus en plus négative de certains citoyens à l'égard de la vaccination.

En ce qui concerne les vaccinations, je vous rappelle que nous sommes chargés des campagnes, mais que la politique de vaccination est du ressort de la Commission communautaire commune pour les majeurs et de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour les mineurs.

Nous sommes en contact avec eux et je vous tiendrai au courant des nouvelles campagnes à ce sujet.

Quant au non-recours au droit des publics les plus fragilisés, nous travaillons à l'identification progressive, dans les politiques de la Commission communautaire française - ce sera la même chose en Commission communautaire commune -, de ce qu'il est possible d'automatiser dans le domaine des droits fiscaux et socialix

Il s'agit de réaliser un cadastre qui irait dans ce sens. Cette thématique du non-recours au droit et les moyens d'y répondre seront mis sur la table des partenaires sociaux au niveau régional dans le cadre de la stratégie 2030.

Pour ce qui est des aidants proches, le soutien à leur apporter est une préoccupation majeure du Collège. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en parler de manière plus approfondie au mois de juillet. Pour ce faire, nous allons travailler de concert à renforcer l'offre de répit, à stimuler les initiatives créant et coordonnant des réseaux de solidarité intergénérationnelle et à augmenter l'ampleur de la prise en charge par les première et deuxième lignes. Nous le ferons en prêtant une attention particulière aux ieunes aidants proches, pour lesquels accompagnement spécifique avec les écoles sera envisagé.

En ce qui concerne le parcours d'accueil bruxellois unique, l'accord de Gouvernement indique que « le Gouvernement veillera à développer un parcours d'accueil pour les primo-arrivants propre à Bruxelles au départ de l'ordonnance de la Commission communautaire commune, relative au parcours d'accueil pour primo-arrivants ».

Vous conviendrez que la récente décision flamande plaide, une fois de plus, pour l'exécution totale de ce qui est prévu dans cet accord, à savoir le basculement ou la régionalisation de cette compétence via la Commission communautaire commune. Dans un monde idéal, la totalité de la compétence de l'accueil des primo-arrivants sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale est exercée par une seule autorité, qui organise un parcours cohérent, complet et présentant les mêmes règles pour tous les primo-arrivants sur le territoire bruxellois.

En revanche, je confirme qu'il n'est nullement question de remettre en cause le libre choix des personnes, tel que prévu par l'ordonnance, d'opter pour un parcours en français ou en néerlandais.

L'accord de majorité, y compris à la Commission communautaire française, prévoit en effet le basculement des bureaux d'accueil dépendant de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune. Nous entendons bien mettre en œuvre cette partie de l'accord de majorité et convaincre nos homologues du Gouvernement flamand que le mieux, afin d'assurer l'efficacité des parcours d'accueil sur le territoire bruxellois, est de ne pas faire coexister deux parcours distincts et organisés par deux niveaux de pouvoir, administrations et règlements différents. Cette volonté s'inscrit dans la logique de décloisonnement que nous promouvons.

Abordons à présent la culture. Pour ce qui est du besoin d'augmenter la participation des publics précarisés aux politiques culturelles, je puis vous rassurer, Monsieur Van Goidsenhoven : c'est le cœur de l'action de la Commission communautaire française en la matière. Les projets de médiation des publics sont nombreux, mais nous souhaitons aller plus loin, en les soutenant mieux et en menant des actions particulières dans les sociétés immobilières de service public (SISP), les CPAS, les

prisons, les homes, les associations de jeunes et de quartier, etc.

En ce qui concerne la création de l'Office culture et l'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce projet, nous n'avons aucun doute quant à la convergence des ambitions, puisque ces éléments se retrouvent dans l'accord de majorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient de se mettre en place et nous ne manquerons pas de prendre contact avec lui pour la mise en œuvre de ce projet.

Quant au projet de maison des cultures africaines, une étude avait été lancée sous la précédente législature. Nous allons d'abord en prendre connaissance et évaluer les suites à lui donner. À ce stade, ce projet n'est pas pointé dans l'accord de Gouvernement. Enfin, sur le projet de musée de la migration, je rappelle que plusieurs initiatives privées ont été lancées à ce sujet. Il faudra donc évaluer le soutien public à ces projets, qui se situent à la croisée de l'accueil des primo-arrivants, de la cohésion sociale et de la culture.

Toujours en ce qui concerne la culture, la Commission communautaire française maintient évidemment son soutien à l'émergence de projets culturels et à la culture de proximité inclusive et participative. Pour rappel, la Commission communautaire française soutient fortement les centres culturels et les maisons de la culture. Il s'agit là d'acteurs de proximité dont le tissu associatif local est partenaire.

En ce qui concerne le prêt de matériel audiovisuel de la Commission communautaire française, le caractère audiovisuel du centre de prêt doit être maintenu. Les tables, tentes ou extincteurs ne s'inscrivent pas dans la logique d'un centre de prêt de matériel audiovisuel mais, chaque année, un budget d'investissement est prévu pour augmenter le matériel disponible au prêt et garantir du matériel à la pointe des besoins du secteur.

Pour ce qui est des médiathèques, la Commission communautaire française soutient les points culture. Nous rappelons qu'il s'agit d'opérateurs organisés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous insistons sur le fait que ce sont les centres culturels qui font la culture de proximité. Avec près d'un million d'euros en 2020, ces centres permettent l'expression et la diffusion culturelles de proximité en cassant les barrières socio-économiques.

Quant à l'enseignement, les investissements dans les nouvelles écoles du CERIA, comme toutes les actions prévues pour faire du CERIA un campus exemplaire et résilient, s'inscrivent bien dans le cadre d'un plan directeur. L'enquête préalable est terminée. La prochaine étape - l'enquête de mobilité - va à présent être entamée en collaboration avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Le plan directeur complet devrait être finalisé d'ici la fin du mois de juin 2020.

Les écoles de la Commission communautaire française sont pleinement inscrites dans le processus du pacte d'excellence. Les contrats d'objectifs de l'Institut Redouté Peiffer, qui faisait partie de la première vague sur une base volontaire, ont d'ores et déjà été validés et deux autres écoles sont en train d'élaborer leur plan de pilotage : c'est la deuxième vague. Par ailleurs, les écoles ont entamé le processus de travail collaboratif en septembre 2019 et les projets liés à l'orientation se poursuivent.

En ce qui concerne la gratuité, diverses initiatives sont déjà en cours : pacte scolaire, gratuité des repas, matériel pris en charge, interventions dans les activités et voyages scolaires. Ces prises en charge seront augmentées afin de toucher un plus grand nombre d'élèves et ciblées selon les besoins, en donnant la priorité aux élèves en situation précaire.

Enfin, en ce qui concerne les actions concrètes des écoles de la Commission communautaire française en matière de transition écologique et numérique, une section de septième année professionnelle en maraîchage biologique est à l'étude et pourrait s'ouvrir en septembre 2020 à l'Institut Redouté Peiffer. Par ailleurs, certains cours de promotion sociale sont désormais donnés par le biais de l'apprentissage en ligne (e-learning).

En ce qui concerne les crèches, l'encours est sous contrôle. Les crédits de liquidation ont été augmentés et sont supérieurs aux crédits d'engagement. Les crédits sont donc orientés de manière à faire diminuer l'encours.

La situation du transport scolaire est alarmante depuis longtemps et nous inquiète autant que vous. Des efforts ont été consentis et des projets ont été accomplis, mais le résultat reste totalement insatisfaisant. Pour autant, nous n'allons pas nous résigner, et certainement pas renoncer.

L'audit qui sera lancé très bientôt a une visée globale et prospective pour anticiper les évolutions futures en matière d'enseignement et de mobilité, ainsi que répondre aux besoins des enfants et aux attentes des familles pouvant s'inscrire dans le périmètre des compétences de la Commission communautaire française, mais aussi au-delà. L'objectif est précisément de faire émerger des solutions innovantes et créatives.

En matière de cohésion sociale, l'étude d'impact a été lancée sous la précédente législature. Malheureusement, il n'y a eu aucune réponse à l'appel à candidatures. Le Collège relancera incessamment une nouvelle procédure. À propos de l'élargissement de la politique de cohésion sociale, le décret de novembre 2018 ne prévoit rien de tel.

Pour ce qui est de l'aide aux personnes handicapées, vous avez chacun repris les lignes directrices de la politique que le Collège compte mener. Il est en effet prévu de créer un cadastre de l'offre et des besoins dès 2020, afin que chaque personne en situation de handicap soit prise en compte. Bien entendu, ce cadastre ne sera pas réservé à notre institution, mais tiendra compte de toute l'étendue de l'offre et des besoins bruxellois.

La question de l'offre scolaire sera également centrale. Le citoyen n'a que faire de nos barrières institutionnelles. Nous avancerons donc de concert avec la Commission communautaire commune et construirons avec elle le plan d'action autisme, tout comme nous collaborerons activement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les autres entités fédérées. Ici aussi, le décloisonnement institutionnel s'impose comme une condition de réussite indispensable.

Nous n'attendrons toutefois pas les résultats de cette étude pour avancer et mener des politiques concrètes. Il est donc prévu de renforcer les services qui viennent en aide et qui accueillent les personnes en situation de grande dépendance, ainsi que celles atteintes du trouble autistique, en particulier pour les diagnostics précoces et la prise en charge qui en découle.

Vous pointez aussi la variété des types de prise en charge qui subsistent encore. Rassurez-vous, nous suivrons les recommandations du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) et nous encouragerons les méthodes comportementalistes. Je le répète, nous poursuivons le travail d'exécution du décret inclusion en adoptant progressivement les arrêtés qui en découlent. Il s'agira donc d'entamer, dès 2020, le travail d'analyse et de réforme de l'arrêté qui détermine notamment les normes d'encadrement.

Vous avez également abordé la question des aides individuelles, de la formation et de l'emploi des personnes en situation de handicap. Comme pour la question des aidants proches, en particulier les jeunes, nous savons à quel point ce champ de travail est essentiel.

Nous poursuivrons évidemment les politiques précédemment menées, tant elles sont capitales pour l'inclusion et l'autonomie des personnes, d'une part, et pour la qualité de vie des proches des personnes handicapées, d'autre part. Il s'agit souvent de mères célibataires ou de mineurs qui doivent endosser, beaucoup trop tôt, de très lourdes responsabilités.

Enfin, nous continuerons à soutenir les services d'accompagnement, par exemple les politiques croisées que nous pourrons mener avec d'autres secteurs tels que l'emploi, le sport, la formation, la culture et, bien sûr, l'enseignement, qui reste une priorité absolue. Il faut en effet renforcer toutes les initiatives qui font progresser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

J'en viens maintenant à la formation professionnelle. Je pense que M. Van Goidsenhoven m'avait interrogée sur le passage d'une indemnité de 1 euro à un revenu de formation de 4 euros. C'est une belle ambition de l'accord de majorité, sur laquelle nous souhaitons travailler sérieusement. Ce n'est pas qu'une affaire de sémantique, cette mesure aura une incidence, tant sur le plan juridique que fiscal.

Aujourd'hui, l'indemnité de formation couvrant notamment les frais de déplacement n'est pas soumise à l'impôt. Or, elle pourrait l'être s'il s'agissait d'un revenu de formation. Des études fiscales et juridiques doivent donc être menées au préalable. En outre, afin de ne discriminer aucun chercheur d'emploi, une concertation sérieuse est nécessaire avec nos partenaires néerlandophones. Il faut donc baliser les écueils qui se dressent devant nous pour mener ce projet à bien. Nous souhaitons procéder par phases, afin de résoudre une partie du problème. À ce stade, si des moyens sont dégagés, l'indexation de l'indemnité actuelle pourrait être envisagée.

Pour ce qui est des jeunes qui ne sont ni étudiants, ni travailleurs, ni stagiaires (not in education, employment or training, NEET), la Cité des métiers de Bruxelles a développé un projet : Touch and Go Brussels. Celui-ci comporte deux volets. D'une part, des modules « 'X'plore' » permettant l'exploration des métiers et des secteurs par le biais de la découverte et d'essais de métiers. D'autre part, un programme de mini-entreprises comme celui déjà développé dans l'enseignement secondaire.

À l'issue de la mini-entreprise, le jeune peut souhaiter continuer, auquel cas il sera réorienté et accompagné par des structures partenaires telles qu'une coopérative d'activité. Si, au contraire, il ne souhaite pas continuer dans cette voie, il aura acquis une expérience professionnelle et des compétences qu'il pourra valoriser dans le cadre de sa recherche d'emploi. Il sera, là encore, accompagné.

Le Gouvernement soutiendra le développement de la formation en alternance. Il s'agit en effet d'un mode d'apprentissage à part entière. C'est une filière d'excellence menant, d'une part, à l'émancipation des jeunes et fournissant, d'autre part, aux entreprises les compétences qu'elles recherchent. Nous demanderons que la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale participent aux états généraux de l'alternance qui seront développés au niveau de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est essentiel que les opérateurs francophones de l'alternance travaillent dans le même sens, avec pour objectif une réforme commune de la formation et de l'enseignement en alternance. Le tout doit être réalisé en cohérence avec la réforme de l'enseignement qualifiant, prévue dans le cadre des travaux du pacte pour un enseignement d'excellence, en particulier dans les travaux du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la nouvelle législature.

Avant de conclure, encore un mot sur le non-marchand, à propos duquel Mme Kazadi m'a interpellée, et sur les maisons médicales. La quasi-totalité de l'accord sera exécutée comme prévu. La prime 2019 sera exécutée avant la fin de l'année, de même que la plupart des autres mesures.

Pour l'agrément des nouvelles maisons médicales, les critères n'ont pas encore été fixés ni arrêtés, mais ils auront bien sûr trait à la densité de l'offre et aux besoins de la population. Par ailleurs, un projet de labellisation des maisons médicales est en cours en vue de protéger efficacement la spécificité de celles qui sont agréées.

En conclusion, je répète à quel point nous vous rejoignons sur la question de la lutte contre la pauvreté, en particulier celle des jeunes et des enfants. Il s'agit là d'un défi majeur pour la Région de Bruxelles-Capitale.

On mesure souvent l'état d'une démocratie à la manière dont sont respectés les droits des plus démunis. Nous entendons bien nous atteler à ce respect de manière très volontaire et, à cette fin, travailler dans votre sillage sur la problématique du non-recours aux droits. Là résident la volonté de l'ensemble du Collège, certes, mais aussi et surtout celle des associations, des agents de la Commission communautaire française et de tous ceux qui mettent en œuvre ses politiques et que nous entendons soutenir.

Nous sommes conscients de tous ces défis. Comme je l'ai dit, la pauvreté infantile nous interpelle tout autant que vous. Elle interpelle également les agents de la Commission communautaire française et l'ensemble du secteur associatif qui, tous les jours, mettent en œuvre nos politiques à travers les questions d'enseignement, de santé ou d'affaires sociales. Qu'il s'agisse des déterminants sociaux et environnementaux de la santé, du handicap ou de la petite enfance, toutes nos politiques sont en première ligne pour relever les défis, et notre rôle consiste à les soutenir.

Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien à ces secteurs et, ainsi, répondre aux besoins des Bruxelloises et des Bruxellois.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je n'entends pas prolonger les débats au-delà du nécessaire.

Vous avez répondu à la plupart de nos questions. Nous verrons dans les mois qui viennent comment s'opère réellement le décloisonnement institutionnel, fil rouge de votre réponse. L'examen du budget nous permettra de nous faire une opinion plus précise de la direction suivie.

Vous avez dévoilé l'apport de quatorze millions d'euros d'aide de la Région en faveur de la Commission communautaire française. Nous verrons comment cet argent pourra être utilisé et en faveur de quelle politique. Ce matin, nous avons vu à quel point les besoins étaient multiples : le GAMP nous confiait son amertume d'assister, de législature en législature, à de multiples effets d'annonce.

Nous en sommes donc à la première étape. Le budget confirmera nos inquiétudes ou nous apaisera. Mon groupe restera constructif mais vigilant, dans le cadre d'une institution appelée à évoluer mais dont nous espérons que son rôle demeurera significatif et qu'elle continuera d'apporter une valeur ajoutée aux Bruxellois, et aux Bruxellois francophones en particulier.

M. Jamal Ikazban (PS).- Vous avez confirmé le contenu de votre déclaration : décloisonnement, cohérence, plus de qualité dans le travail des services. Ma collègue Delphine Chabbert a rappelé la nécessité d'une évaluation continue de la part des acteurs de terrain.

Nous avons abordé ici beaucoup de thématiques touchant aux personnes. Je voudrais rendre hommage à tout le secteur associatif, mais aussi au personnel des services de la Commission communautaire française, qui fait vivre notre institution et lui donne sens. Plus que nous, c'est eux, la Commission communautaire française! Et au final, c'est grâce à eux que nous rendons service aux Bruxellois, et notamment les plus fragilisés.

Un certain nombre de points me réjouissent, comme le rôle de partenaire d'UNIA dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, ainsi que votre volonté de donner espoir aux parents concernés par la grande dépendance, et notamment l'autisme. Année après année, ils sollicitent de notre part des solutions à leurs problèmes. C'est aussi cela, l'enjeu de la Commission communautaire française, et c'est à travers ces cas qu'on mesurera l'importance et la pertinence de notre institution.

Le groupe PS souhaite maintenir le cap quant aux 5 % de personnes handicapées dans l'administration. Nous resterons attentifs, vigilants et impliqués tant au Parlement que dans les commissions pour proposer, amender, soutenir, suggérer et attirer l'attention.

Je voudrais terminer avec un élément qui me tient particulièrement à cœur. Pour moi, le sport est extrêmement important. C'est un élément fondamental pour la santé publique, mais c'est aussi un élément de dialogue et de rapprochement, un vecteur d'émancipation, un véritable outil de cohésion sociale. J'ai rappelé tout à l'heure, comme je l'ai fait pendant cinq ans, que j'étais très heureux qu'on ait eu à Bruxelles, pour la première fois, une femme ministre du Sport. Il y a quelques années encore, certains considéraient que c'était l'affaire des hommes.

Cette femme a été une ministre du Sport active, avec des projets concrets pour rendre le sport accessible à toutes et à tous, partout où c'est possible. Aujourd'hui, c'est aussi une femme, Nawal Ben Hamou, qui lui succède. Je lui souhaite autant de succès que celle dont elle a pris la succession.

(Applaudissements)

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB).- Nous sommes vraiment contents de voir que le débat s'axe autour des déterminants sociaux. Mme Chabbert a dit que la pauvreté n'était pas une fatalité. Mon groupe avait déjà relevé ce point dans son discours du mois de juillet. Vous avez vous-même cité la phrase d'introduction que j'avais alors utilisée, à savoir que l'on reconnaît un État à la façon dont il s'occupe des plus faibles.

Mme de Radiguès a, quant à elle, commencé par communiquer les chiffres en matière de pauvreté, et je suis extrêmement satisfaite que le débat à ce sujet soit lancé.

Par ailleurs, le pouvoir fédéral n'est pas le seul responsable des politiques menées, car il y a, selon moi, énormément de choses à faire au niveau régional également. Il faudra, dès lors, lutter contre cette forme de schizophrénie.

Nous sommes également satisfaits d'entendre que nous irons à l'encontre de la démarche européenne, que des investissements cohérents et massifs seront réalisés, que les normes définies par le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) seront appliquées et qu'un système de bonnes pratiques sera mis en place. Nous attendons à présent les budgets afin de voir les mesures qui pourront être mises en œuvre à tous ces niveaux.

J'ai encore du mal à vous comprendre lorsque vous évoquez, entre autres, les audits prospectifs et les états généraux. La rencontre de ce matin avec le GAMP nous a montré qu'il était possible d'agir très rapidement grâce aux outils dont nous disposons et aux spécialistes de terrain présents. Nous craignons, dès lors, de nous lancer dans de nouvelles initiatives qui nous prendront énormément de temps, alors que les solutions doivent être trouvées rapidement. Mon groupe surveillera donc votre action de près.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).- À propos du décloisonnement, qui a fait l'objet de nombreuses discussions, il est évident que, pour nous, c'est la qualité des services qui importe. La volonté de décloisonner et de rassembler la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune n'est pas du tout idéologique. L'important est d'offrir le meilleur service possible à tous les Bruxellois, quels qu'ils soient.

Comme mon collègue vient de le faire, il convient donc de remercier tout le secteur à profil social qui travaille d'arrache-pied pour rendre ces services. La Commission communautaire française se doit de le soutenir et de donner le cadre le plus simple et le plus lisible possible pour que ces structures ne passent pas plus de temps à des tâches administratives qu'à fournir ces services.

Enfin, nous étions heureux d'entendre le MR faire cette citation de Michel Serres. En tant qu'écologistes, nous nous réjouissons de constater que ses réflexions percolent. Optimiste, il avait une vraie empathie pour l'humanité. Faisons preuve des mêmes qualités et portons cette vision du monde pour mener à bien le travail que nous accomplissons à la Commission communautaire française.

(Applaudissements)

M. Michaël Vossaert (DéFI).- Je voudrais d'abord faire amende honorable vis-à-vis de Mme Kazadi. Je désirais surtout mettre en avant son intervention pertinente, notamment sur le cadre de la collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai d'ailleurs entendu des réponses tant concrètes que rassurantes à ce sujet, notamment au niveau des états généraux, de la

participation dans le cadre de l'alternance ou de la prise en compte de la Commission communautaire française dans le cadre du pacte pour un enseignement d'excellence.

Nous assistons à un travail de modernisation de l'institution, pour un meilleur fonctionnement. Cela passe par le décloisonnement. Mais, attention aux raccourcis faciles et aux conséquences potentielles de l'application de ce transfert de compétences, non seulement pour les usagers, mais aussi pour les personnes qui vont régler ces services, par exemple les crèches.

J'ai pris note de vos engagements relatifs au décret inclusion et aux arrêtés d'application. Nous verrons si les moyens budgétaires suivront.

La Commission communautaire française est le lieu d'un véritable partenariat avec le milieu associatif. Ce modèle doit être préservé, dans l'ensemble de nos travaux, notamment par le biais des Jeudis de l'hémicycle. Je salue donc la proposition de la présidente que ces débats du jeudi se prolongent en commission. Cela nourrira nos travaux et nous permettra d'apporter, à l'avenir, encore plus de propositions.

Mme la présidente.- La discussion de la déclaration de politique générale est close.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance se fera sur convocation.

La séance est levée à 15h23.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Nketo Nicole Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Christophe De Beukelaer, Caroline De Bock, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Barbara de Radiguès, Françoise De Smedt, Vincent De Wolf, Ibrahim Donmez, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Nadia El Yousfi, Zoé Genot, Marc-Jean Ghyssels, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Gladys Kazadi, Jean-Pierre Kerckhofs, Pierre Kompany, Stéphanie Koplowicz, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Leila Lahssaini, Marie Lecocq, Véronique Lefrancq, David Leisterh, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Petya Obolensky, Mohamed Ouraghli, Emin Ozkara, Ingrid Parmentier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Viviane Teitelbaum, Julien Uyttendaele, Luc Vancauwenberge, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michaël Vossaert et David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte, Rudi Vervoort, Bernard Clerfayt, Alain Maron et Nawal Ben Hamou.

Réunions des commissions

Commission spéciale du Règlement

Mercredi 9 octobre 2019

- 1. Proposition de modification du Règlement visant à modifier l'article 12.1 concernant la reconnaissance des groupes politiques
- 2. Divers

Membres présents : Mme Delphine Chabbert, M. Jamal Ikazban, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Hasan Koyuncu, M. Petya Obolensky, M. John Pitseys (remplace Mme Barbara de Radiguès, excusée), Mme Magali Plovie (présidente), M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michaël Vossaert.

Etaient également présents à la réunion : Mme Victoria Austraet et Mme Céline Fremault (députées) et M. Bruno Vanleemputten (greffier du Parlement).

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 10 octobre 2019 par lequel la Cour rejette les recours en annulation de l'article 12/1, § 2, du décret de la Communauté française du 29 mars 2017 « relatif aux études de sciences médicales et dentaires », inséré par l'article 1er du décret de la Communauté française du 20 décembre 2017 « relatif à la situation particulière des étudiants inscrits durant l'année académique 2016-2017 aux études en sciences médicales et dentaires », introduits par Eugénie Blockmans et autres et par Karl Tavernier et autres (127/2019);
- l'arrêt du 10 octobre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 69, 70 et 126 de la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015, ne violent pas l'article 12 de la Constitution, lu ou non en combinaison avec l'article 7 de la Convention européenne des droits de l'homme (128/2019);
- l'arrêt du 10 octobre 2019 par lequel la Cour :
 - annule l'article 577, 50°, du décret flamand du 22 décembre 2017 « sur l'administration locale », en ce qu'il abroge l'article 194 du décret communal du 15 juillet 2005;
 - 2. rejette le recours pour le surplus (129/2019);
- l'arrêt du 10 octobre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 4.8.11, § 2, et 4.7.26, § 4, 5° et 6°, du Code flamand de l'aménagement du territoire ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 9 de la Convention d'Aarhus (130/2019);
- l'arrêt du 10 octobre 2019 par lequel la Cour annule l'article 148 du décret de la Région flamande du 6 juillet 2018 « modifiant diverses dispositions du Décret provincial du 9 décembre 2005 » (131/2019) ;
- l'arrêt du 10 octobre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 26, alinéa 1er, de la loi du 6 mars 2018 « [relative] à l'amélioration de la sécurité routière », lu en combinaison avec l'article 25, 1°, de la même loi, viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il fait débuter rétroactivement au 15 février 2018 la prolongation du délai de prescription de l'action publique d'un an à deux ans (132/2019);
- la question préjudicielle relative à l'article 89 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, posée par le Tribunal de première instance de Namur, division Namur;
- la question préjudicielle relative à l'article 187, § 6, 10, du Code d'instruction criminelle, lu en combinaison avec l'article 187, § 9, du même Code, posée par le Tribunal de l'application des peines francophone de Bruxelles;

- le recours en annulation de l'article 36 du décret de la Communauté flamande du 1er mars 2019 « modifiant la réglementation relative au contrôle et à certains aspects organisationnels de l'enseignement supérieur » (insertion d'un article II.395 dans le Code flamand de l'enseignement supérieur), introduit par l'« Artesis Plantijn Hogeschool Antwerpen » ;
- le recours en annulation des articles 2, § 1^{er}, 5, 13, alinéa 2, et 15, § 1er, du décret de la Communauté française du 14 mars 2019 « portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs », introduit par Paul Hannesse;
- le recours en annulation partielle de la loi du 23 mars 2019 « introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses » et de l'article 119 de la loi du 17 mars 2019 « adaptant certaines dispositions fiscales fédérales au nouveau Code des sociétés et des associations », introduit par Jens Hermans et autres :
- les questions préjudicielles concernant l'article 11bis, § 4, du décret de la Région wallonne du 6 mai 1999 « relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes », posées par le Tribunal de première instance d'Eupen;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 376, §§ 1er et 2, du Code des impôts sur les revenus 1992, posées par la Cour d'appel d'Anvers et par le Tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles;
- la question préjudicielle relative à l'article 346 du Code des impôts sur les revenus de 1992, posée par le Tribunal de première instance de Liège, division Liège;
- le recours en annulation de la loi du 23 mars 2019 « concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire », introduit par Michel Jacobs;
- le recours en annulation de l'article 49 du décret de la Région wallonne du 28 février 2019 « relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations », introduit par l'asbl « L'Envol à Andenne »;
- les questions préjudicielles concernant l'article 43 de la loi du 2 mai 2019 « portant dispositions diverses en matière d'économie » (article 2bis de la loi du 21 novembre 1989 « relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs »), posées par le Tribunal de première instance de Flandre orientale, division Gand.

